

MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 1993

Préavis No 4/94 (lère partie)

Responsable : La Municipalité

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93 b de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modification du 27 mai 1975 et de l'article 95 du Règlement du Conseil communal du 23 novembre 1983, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 1993. Les comptes communaux sont présentés dans la seconde partie du document et font partie intégrante de ce document.

RAPPORT DE GESTION (1ère partie)

TABL	LE DES MATIERES	Page
1.	RESUME	4
2.	ADMINISTRATION GENERALE	5
	 Municipalité Personnel communal Secrétariat communal Office communal du travail Service de la bourse communale Agence communale d'assurances sociales Utilisation de l'informatique Archives 	5 9 11 11 13 14 15
3.	FINANCES	16
4.	DOMAINES ET BATIMENTS	18
	 4.1. Domaines 4.2. Forêts et arbres 4.3. Bâtiments 4.4. Port des Abériaux 4.5. Commission consultative d'énergie et 	18 18 19 21
	des bâtiments	21
5.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	22
	5.1. Police des constructions5.2. Aménagement du territoire	22 22
6.	TRAVAUX	25
	6.1. Réseau routier6.2. Réseau d'eau6.3. Station d'épuration6.4. Traitement des déchets	25 26 28 28
7.	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	30
	7.1. Instruction publique 7.2. Cultes	30 34
8.	SERVICE DE POLICE	34
	8.1. Tâches de police8.2. Contrôle de l'habitant	34 35
9.	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	38
10.	PROTECTION CIVILE	39
11.	TRANSPORTS PUBLICS	39
12.	SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE	40

	12.1.	Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC)	40
	12.2.	Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la	
	10 0	région Nyonnaise (SAPAN)	40
		Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE)	40
	12.4.	Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez	
	No. 2011 1987	(NStCM)	40
	12.5.	Association pour l'Aménagement de la	
		Région Nyonnaise (ARN)	40
	12.6.	Société Anonyme pour le traitement des	
		Déchets de la Côte (SADEC)	41
	12.7.	Entente Intercommunale pour la Déshydra- tation Mécanique des boues d'épuration	
		(EIDM)	41
13.	SOCIE	TES LOCALES	41
14	DIVER	S	42
	14.1.	Réseau de mères d'accueil de jour	42
		3ème âge - Anniversaires	42
		3ème âge - Fête de fin d'année	42
15	CONCL	ISTONS	12

RESUME

La dernière année de la législature 1990-1993 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- Activité soutenue des autorités communales, tant exécutive que législative, débouchant sur de nombreux préavis touchant aussi bien les divers aspects de la vie communale que des projets d'équipement et d'investissement.
- Activité croissante de la part de l'Administration communale afin d'assurer le suivi des travaux administratifs et les diverses tâches de nature plus technique générées par l'entretien du patrimoine communal.
- Stabilité dans l'effectif du personnel communal.
- Détérioration continue du climat économique général, provoquant au niveau de la Commune une modification et une augmentation de certaines tâches.
- Une détérioration constante des conditions financières de la Commune marquée par le fait que pour la première fois depuis de nombreuses années les revenus sont du même ordre de grandeur que les charges.
- L'inauguration du nouveau collège.
- La mise en chantier du gros-oeuvre de la transformation du bâtiment de "La Place".
- Le début de l'étude de réalisation d'un complexe communal aux Morettes.
- La mise en service d'un nouveau système informatique dans le cadre de l'Administration communale.
- Une participation accrue dans l'étude et la réalisation des problèmes posés par le développement au niveau du district et de la région.
- Certains problèmes n'ont pu être menés à bien ou être mis en oeuvre. L'augmentation manifeste de l'esprit "procédurier" de notre société, ne facilite pas le règlement rapide de certains problèmes.
- Etc., etc.

La résolution de l'ensemble des problèmes posés par l'environnement dans lequel se trouve notre Commune n'a été possible que par la mise en commun des ressources et de l'engagement des autorités, du personnel communal et de toutes les volontés trouvées dans la population de notre Commune.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Municipalité

ORGANISATION

La répartition des fonctions pour l'année 1993 se présente comme suit :

SECTIONS

TITULAIRE

REMPLACANT

- Administration générale
- Personnel communal
- Assurances communales
- Agence communale d'assurances sociales
- Finances
- Délégué auprès de la SEIC et de la SAPAN

M. J.-P. FRUTIGER M. H.-R. KAPPELER

- Construction et réparation des bâtiments communaux
- Domaines et terrains communaux
- Forêts et abattage d'arbres
- Plage de Promenthoux
- Port des Abériaux
- Service de gérances

M. H. SCHWEGLER M. A. MEYLAN

- Aménagement du territoire, urbanisme
- Police des constructions
- Service du feu
- Protection civile
- Affaires de mobilisation et économie de querre
- Délégué auprès des sociétés

locales et de l'ARN M. A. MEYLAN M. H. SCHWEGLER

- Service de voirie et entretien des espaces verts, y compris terrain de sport et cimetière
- Entretien et extension des routes, chemins et places de parcs, des réseaux de canalisations E.C. et E.U., ainsi que du réseau d'eau sous pression
- Station d'épuration (STEP)
- Potentialité du Service technique communal (STC)
- Eclairage public

M. H.-R. KAPPELER Mme Cl. BERTHET

⁻ Instruction publique et cultes

- Utilisation et service d'entretien des locaux scolaires, du temple, de la grande salle et du Vieux Pressoir
- Service de police, contrôle de l'habitant et service des inhumations et incinérations
- Signalisation routière
- Transports publics (BNP, CGN, Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez) Mme Cl. BERTHET

M. J.-P. FRUTIGER

Vice-syndic : M. A. MEYLAN

Séances ordinaires de la Municipalité

Au cours de l'année 1993, la Municipalité a tenu 49 séances ordinaires. Les décisions prises ont été dûment "protocolées" dans les procès-verbaux.

Points forts de l'activité municipale

Si les séances de Municipalité ont pour but principal d'étudier, de discuter et de prendre des décisions, ainsi que d'assurer le suivi et la coordination logistique, il convient de relever que l'Autorité exécutive s'est penchée principalement sur les dossiers relatifs à la création d'un complexe hôtelier sur la propriété communale de "La Barcarolle", à la réhabilitation du bâtiment de "La Place", futur siège de l'administration communale, à l'étude du complexe des Morettes, ainsi que des plans de quartier "Les Mélèzes" et "Le Coutelet".

Activité en dehors des séances de la Municipalité

est également nécessaire de signaler les nombreuses obligations des membres de l'Exécutif en matière de représentation la Commune lors de manifestations culturelles ou officielles ou au sein des diverses associations ou sociétés dont la Commune fait (Assemblées des syndics du district, ARN, EIDM, SEIC, SAPAN, Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez, Bus Nyon-Prangins).

Activité dans le cadre du district

La participation à des groupes de travail, dans le cadre de la régionalisation du territoire, de l'action sociale et de la recherche d'emplois pour les chômeurs, notamment, sont à signaler.

Liste des préavis traités

<u>Préavis No</u>	Montant	Titre	Accepté
	en Fr.		ou non

63/93 -.-- Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins

		présentée par M. Niculae Tudor NICULESCU, originaire de Roumanie (SPN). Accepté
64/93		Article 53 (anciennement art. 59) du nouveau Règlement de police. Accepté
65/93		Diminution du nombre de Conseillers communaux de 60 à 50. Accepté
66/93	695'000	Demande d'un crédit pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de "Promenthoux-L'Abbaye-Sans Façon-Sainte-Marie" à la Step de Prangins Annulé
67/93	265'000	Demande d'un crédit pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux-l'Abbaye-Sans Façon-Sainte-Marie". Annulé
68/93	500'000	Demande d'un crédit pour l'élargissement du chemin de "La Redoute", la création d'un trottoir respectivement d'un chemin piétonnier provisoire et l'installation de l'éclairage public. Accepté
		Cette décision a fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat. Cette instance a annulé la déci- sion du Conseil communal.
69/93	-,	Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par Mlle Emma Clare WINN, originaire de Grande- Bretagne. Accepté
66/93	539'000	Annule et remplace le préavis 66/93 - Demande d'un crédit pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de "Promenthoux-L'Abbaye-Sans Façon-Sainte-Marie" à la Step de Prangins. Retiré
67/93	208'500	Annule et remplace le préavis 67/93 - Demande d'un crédit pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux-

		L'Abbaye-Sans Façon-Sainte- Marie".	Retiré
70/93		Concept général de traitement des déchets des districts de Nyon, Rolle et Aubonne a) approbation de principe du concept, b) création d'une société anonyme, c) participation au capital- actions.	Accepté
71/93	251'860	Demande d'un crédit pour la réfection de l'étanchéité du préau supérieur et de la toiture du collège "La Combe- Les Places", première étape de construction.	e Accepté
72/93	220'000	Demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet relatif à la construction d'un complexe communal sur la parcelle No 83 sise aux "Morettes".	
73/93		Plan d'affectation fixant la limite des constructions, rout de "Bénex-Dessus".	te Accepté
74/93		Plan partiel d'affectation "Grand Bois" - Centre de gestion des déchets.	Refusé
75/93		Modification du Règlement communal de protection des arbres.	Accepté
76/93	-,	Rapport de gestion pour l'exercice 1992.	Accepté
77/93		Règlement et tarif des émo- luments du Contrôle des habitants.	Accepté
78/93	-,	Modification de la convention relative à l'exploitation d'une Unité-Mobile de déshydratation mécanique des boues d'épuration.	Accepté
79/93	260'000	Demande d'un crédit pour permettre la numérisation rapide des plans cadastraux dans le cadre de la Réforme de la mensuration officielle (REMO).	Accepté

80/93	 Budget communal 1994.	Accepté
81/93	 Modification de l'art. 7 du Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et réponse à la motion de M. JJ. BRUGGER du 11.3.1993 demandant la possibilité de fixer la taxe d'exemption à un montant inférieur à Fr. 200	- Accepté
82/93	 Plan directeur régional.	Accepté
83/93	 Constitution de la Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV.	Accepté
84/93	 Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par M. et Mme Dan et Arista NICULESCU-IONESCU, de nationalité roumaine (SPN).	Accepté
85/93	 Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par M. Thomas Waters WINN, ressortissant américain.	Accepté

2.2. Personnel communal

Etat du personnel

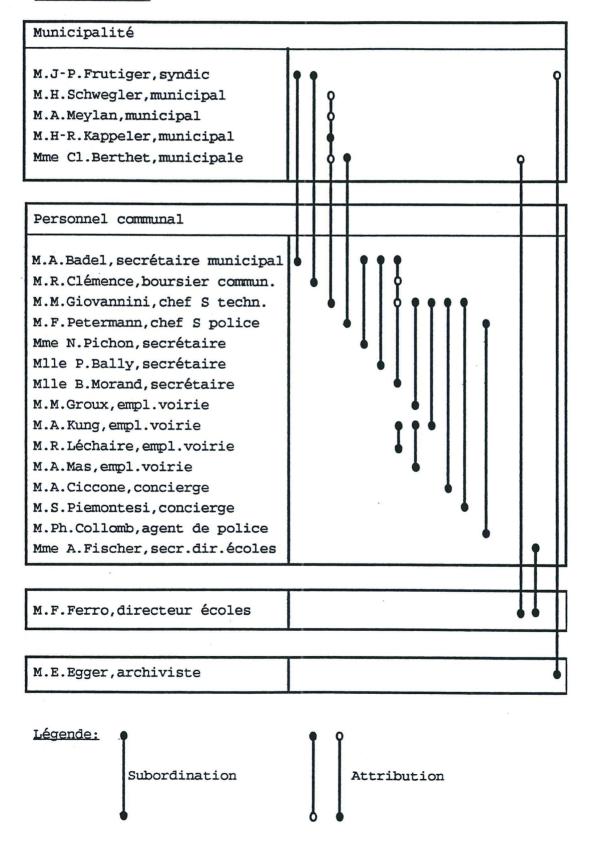
L'effectif du personnel communal est de 15 personnes. Sa composition n'a pas été modifiée et sa répartition est la suivante :

- 3 personnes pour le secrétariat municipal, la réception et l'office communal du travail comprenant également le chômage,
- 1 boursier communal et préposé à l'agence communale d'assurances sociales,
- 1 technicien communal (responsable du Service technique et des services extérieurs),
- 1 secrétaire à disposition du boursier communal, du technicien communal et du secrétariat municipal,
- 2 personnes au Service de police,
- 1 secrétaire à la Direction des écoles (à temps partiel),
- 2 concierges,

- 4 personnes au Service de la voirie comprenant également le Service des eaux, la Step et le port.

Le 7 octobre, M. Roland LECHAIRE s'est accidenté alors qu'il tondait le gazon aux "Abériaux" et n'a pas pu reprendre son travail, étant toujours en traitement. De ce fait, la Municipalité a engagé à titre temporaire, dès le 8 novembre 1993, M. Serge PALLASTRELLI pour le remplacer.

Organisation



2.3. Secrétariat communal

Nature et dimensions du travail

L'importance grandissante de la Commune demande toujours plus de travail au niveau de la gestion du secrétariat, de la correspondance et de la mise en route d'un système informatique performant.

Les nombreuses relations avec le public, tant sur le plan administratif, technique que social, et les opérations liées au vote anticipé exigent beaucoup de temps de la part des collaboratrices et collaborateurs de ce service qui est la plaque tournante de la Commune. De par la croissance des directives administratives à tous les niveaux, les écrits ne cessent d'augmenter.

Si le secrétariat municipal a pour mission première de traiter le courrier et la correspondance, d'élaborer les procès-verbaux, il doit également faire office de réception pour pratiquement tous les services de l'administration, entreprendre les démarches nécessaires relatives à la location des salles, maintenir une certaine coordination avec les autres services communaux et gérer la partie administrative du port des Abériaux. Il fonctionne comme secrétariat au profit des divers municipaux.

Dans le courant de l'année 1993, le personnel du secrétariat municipal s'est formé - sur le tas - pour faire fonctionner le nouveau système informatique et notamment pour mettre en route la bureautique qui est opérationnelle depuis le ler janvier 1994.

Le secrétariat communal gère également l'ensemble du porte-feuille des assurances conclues par la Commune. Il s'agit des assurances relatives au personnel, aux véhicules, immeubles et choses.

2.4. Office communal du travail

Nature des prestations

Les tâches dévolues à l'Office communal du travail selon les dispositions de l'article 4 de la Loi du 29 novembre 1967 d'application de la législation fédérale sur le travail, sont l'établissement et la tenue constamment à jour d'un rôle nominatif des entreprises établies sur le territoire communal.

Le préposé doit :

- tenir constamment à jour un fichier communal des entreprises industrielles, non industrielles et donnant du travail à domicile, au moyen de cartes délivrées sur demande par l'Inspection cantonale du travail,
- obtenir des entreprises, à la demande du Service de l'emploi, le 30 septembre de chaque année, l'effectif exact de leur personnel,

- préaviser tous les contrats ou les renouvellements de contrats pour le personnel étranger travaillant dans les entreprises, l'agriculture et les commerces sis sur le territoire communal,
- intervenir directement ou avec l'aide de l'Inspection cantonale du travail auprès des contrevenants,
- effectuer des contrôles auprès des employeurs.

En ce qui concerne le chômage, le préposé à l'Office communal du travail, hormis ses obligations de nature administrative (ouverture des dossiers, contrôle des documents accompagnant ceux-ci, explications des données aux chômeurs, envoi des dossiers au Service de l'emploi), est appelé à placer des chômeurs ou les guider vers des offices régionaux spécialisés en la matière, à proposer la fréquentation de cours ou de stages aux personnes à qui cette aide s'avère nécessaire pour accéder à un nouvel emploi.

L'Office communal du travail est une plate-forme où les chômeurs et les employeurs peuvent se rencontrer et bénéficier de conseils.

Evolution du travail

Si les tâches dévolues à l'Office communal du travail, qui sont pour la plupart remplies, demeurent sans une grande modification, il n'en va pas de même en ce qui concerne la gestion du chômage.

En effet, l'évolution dans ce domaine a été très rapide et les cas sont toujours plus nombreux. Le nombre des personnes enregistrées au titre de l'assurance-chômage a évolué comme suit :

1989	:	6
1990	:	26
1991	:	58
1992	:	134
1993	:	188

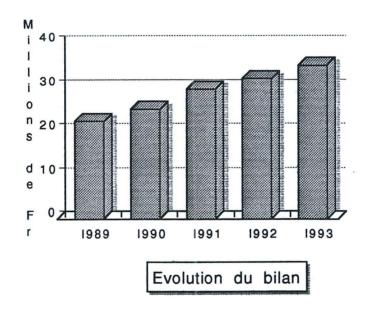
La gestion des dossiers relatifs au chômage en 1993 se présente comme suit :

Dossiers ouverts pour des personnes : 1	Hommes	Femmes	Total	
- venant du canton de Genève	5	14	19	
- venant d'autres cantons ou de Vaud	54	43	97	
Total des dossiers ouverts en 1993 :	59	57	116	
Dossiers clôturés pour les raisons suivantes :				
- déménagements	10	8	18	

 ne se sont pas ou plus présentés au timbrage 	9	6	15	
- ont trouvé du travail	28	21	49	
- fins de droit	4	4	8	
Total des dossiers clôturés en 1993 :	51	39	90	
Total des dossiers traités en 1993 : 103 85 188 (ce nombre comprend les dossiers ouverts avant 1993)				
Nombre de dossiers ouverts au 1.1.1994 :	59	50	109	

L'envergure du travail ne se mesure pas uniquement au nombre de dossiers, mais doit prendre en compte les nombreuses heures d'entretien provoquées par les demandes de renseignements et d'explications.

2.5. <u>Service de la bourse communale</u>



Dans le cadre d'un bilan en constante augmentation et qui atteint cette année la valeur de Fr. 35 mio, cette activité comprend notamment :

- la gestion des comptes débiteurs et créanciers,
- le contrôle, le traitement et le paiement des factures,
- la gestion des dossiers communaux, etc., etc.

L'enregistrement des écritures débit-crédit, l'impression des balances de vérification et de la situation budgétaire s'exécutent sans problèmes particuliers.

La facturation des taxes d'amarrage et de location des places à terre pour le port des Abériaux s'est faite selon un nouveau programme informatique. Tout ce travail de comptabilité s'est déroulé sans incidents majeurs, dans le cadre d'un changement de système informatique.

Il reste encore une marge d'amélioration à exploiter dans le domaine des facturations diverses (locations, taxes de raccordement, etc.) et qui doit encore faire l'objet d'une étude particulière d'organisation.

Tous les renseignements relatifs aux :

- compte de fonctionnement,
- amortissements,
- tableau des investissements,
- bilan détaillé,

avec les commentaires nécessaires, sont regroupés dans la seconde partie de ce document.

2.6. Agence communale d'assurances sociales

AVS/AI/PC/APG/AF, dossiers relatifs à la Caisse cantonale vaudoise, Clarens

Pour l'année 1993, l'Agence communale d'assurances sociales de Prangins a géré plus de 450 dossiers d'affiliés pour la Caisse cantonale + aide sociale vaudoise (1992 : 400).

03

02

Parmi ceux-ci, nous avons dénombré :

		93	92
Cotisations :	personnes sans activité personnes de condition indépendante personnes ayant le statut d'employeur personnes affiliées à la caisse	44 74 95	37 49 79
	maladie-accidents FRV personnes affiliées à la caisse de	57	52
	compensation AGRIVIT	22	9
Prestations :	personnes au bénéfice de prestations de la Caisse cantonale AVS, y compris rentes simples, de couple, moyens auxiliaires, rentes de veuves et		
	d'orphelins	111	96
	personnes au bénéfice ou en attente de l'AI	65	65
	personnes au bénéfice de prestations complémentaires AI ou AVS	24	29
	personnes au bénéfice d'allocations familiales aide sociale personnes au bénéfice du Bouton d'Or recours	39 12 14 4	38 6 4

Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents

En 1993, 62 nouvelles demandes ont été déposées par des habitants de notre Commune pour pouvoir bénéficier d'un subside fondé sur la Loi sur l'encouragement à l'assurance-maladie (LEAM). (1992 : 91)

Assurance maladie et accidents

L'Agence communale a tenu le contrôle des portefeuilles suivants :

- Caisse Vaudoise * 16 assurés (1992 : 14)
- SUPRA (anciennement SVRSM) 5 assurés (1992 : 5)

auxquels il convient d'ajouter les personnes affiliées auprès de la FRV, selon lettre a) ci-dessus.

* il ne s'agit plus que de personnes âgées de 60 ans et plus, les autres étant prises en charge par la caisse.

2.7. Informatique

Sur les 9 programmes d'application prévus lors de l'achat de notre système informatique, 8 ont été installés dans le cours de l'année 1993, plus un programme de gestion des chiens, acheté en cours d'année.

Le programme du contrôle des habitants a nécessité la saisie de tous les habitants de la Commune, la reprise des données de l'ancien système n'étant pas compatible et incomplète.

Ce travail de saisie a été effectué en grande partie par le secrétariat communal et les agents de police (pour les étrangers). La saisie de toutes les données s'est terminée à fin janvier 1993.

La mise à jour et l'installation du programme de facturation du port a suivi immédiatement. Là encore, l'enregistrement des adresses des utilisateurs hors-commune a été faite par le secrétariat communal. La mise en application du programme de comptabilité financière et budgétaire, ainsi que le programme de gestion des débiteurs s'effectuant en parallèle à ces travaux.

La formation et la mise en service des programmes du registre civique ont été effectuées dans le courant des mois de juin et juillet, ceci en vue des élections.

Le programme des élections a été testé lors du renouvellement des Autorités communales, l'automne passé. En ce qui concerne le programme, nous avons pu constater qu'il était performant. Il n'en a pas été de même en ce qui concerne la transmission des données par le Bureau électoral, faute d'avoir participé aux 3 séances d'information organisées par la Maison Informatique & Gestion S.A. (IG S.A.).

Le programme bureautique, ainsi que les programmes du registre des chiens et des facturations diverses ont été étudiés au coup par coup, faute de temps et d'un programme cohérent de planification et de formation, ceci contrairement aux recommandations de la Maison IG S.A. et de la Municipalité dans son préavis No 52/92 au point 5.

Outre ces travaux de mise en application des programmes, nous avons étudié également le schéma des canaux pour le passage des câbles et l'implantation des nouvelles installations dans le bâtiment de "La Place", en présentant des plans précis et des solutions appréciées l'architecte. Nous avons également effectué diverses visites auprès des utilisateurs d'autres communes pour déterminer les adaptations les plus performantes.

En conclusion, il faut relever que, sans aide extérieure et malgré l'augmentation des tâches, chômage, assurances sociales, nous avons respecté le calendrier établi à cet effet. La base étant acquise, il faudra dès lors suivre un programme de formation et de développement de ces programmes afin de maintenir cet outil performant.

2.8. Archives

Les travaux courants de cataloguement et de mise en ordre se sont poursuivis normalement. L'épuration des divers dossiers, sur la base des directives cantonales, a été menée à terme.

La mise en catalogue sur fiches des fonds nouveaux a débuté.

Plusieurs recherches d'archives ont été menées pour répondre à des demandes.

Deux ouvrages relatifs à la période napoléonienne et au 19ème siècle ont été reçus comme dons aux archives.

La restauration et la reliure des documents administratifs officiels ont été poursuivies.

Par le travail précis et l'engagement constant de notre archiviste, la Commune dispose d'archives bien ordonnées et facilement consultables, aussi bien pour la partie "historique" que pour la partie "administrative".

3. FINANCES

La partie "Bouclement des comptes 1993" donne toutes les informations relatives au domaine financier.

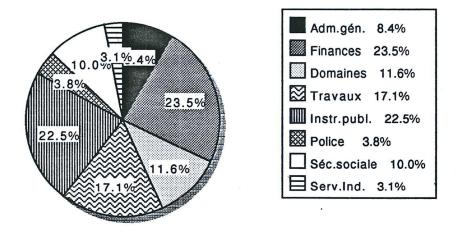
L'année en cours se caractérise par les éléments déterminants suivants :

- Le budget adopté à la fin de l'année 1992 par le Conseil communal prévoyait un excédent de charges de l'ordre de Fr. 310'000.--. En cours d'exercice, une nouvelle estimation pouvait faire espérer une amélioration de

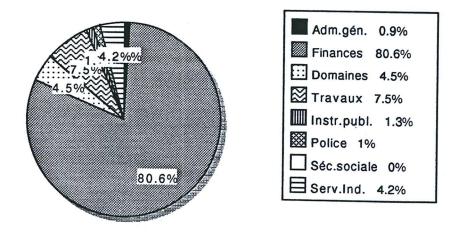
l'ordre de Fr. 60'000.-- ramenant ainsi l'excédent des charges présumé à environ Fr. 250'000.--.

- Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de recettes de Fr. 70'000.-- environ ramené à Fr. 20'000.-- par l'attribution d'un montant de Fr. 50'000.-- à un fonds de réserve.
- Le résultat meilleur que prévu ne doit pas cacher la situation financière de la Commune, toujours plus mauvaise. En effet, cette année nous ne pouvons faire aucun amortissement supplémentaire ou attribution importante à une réserve, ceci contrairement aux années passées. Cela est d'autant plus gênant que les investissements faits cette année restent du même ordre que ceux des années passées.

La répartition des charges et revenus en pourcentage du total fait apparaître les images suivantes, qui permettent d'apprécier la valeur financière relative des divers secteurs d'activité :



Répartition des charges



Répartition des revenus

4. DOMAINES ET BATIMENTS

4.1. Domaines

La Barcarolle (Parcelle No 437)

La Commune de Prangins est propriétaire de cette parcelle depuis l'automne 1987. La surface est de 25'205 m2 et est répartie en trois zones distinctes, soit :

7'135 m2 en zone d'utilité publique (ZUP)

12'360 m2 en zone de parc (ZPA)

5'710 m2 en zone de verdure (ZVE)

Dans la partie ZUP est prévu l'extension du parking des Abériaux pour les besoins des visiteurs du Château, des utilisateurs de la zone sportive et du port. La ZVE est inconstructible. Son affectation est à définir en fonction de l'aménagement de la zone de parc. Dans la ZPA, il y a 2'993 m2 qui sont en nature de bois. Cette surface est également inconstructible. 9'367 m2 sont utilisables pour l'implantation d'un complexe hôtelier. La Municipalité a l'intention de mettre cette surface à disposition en droit de superficie. Elle est en discussion avec deux promoteurs intéressés. Le résultat de ces négociations devrait être connu dans le courant de l'année 1994.

Zone artisanale (Parcelle No 334)

Sur cette parcelle d'une surface de 7'173 m2 sont à construire des locaux pour les services du feu et de la voirie. La réalisation de cette construction dépend de l'accès à la zone artisanale liée à l'évolution du plan de quartier du "Coutelet" et du giratoire Rue de la Gare - Route de l'Etraz.

4.2. Forêts et arbres

Les travaux d'entretien de la forêt au "Grand Bois" (Bois de l'Aérodrome) ont été poursuivis.

Des modifications du Règlement communal de protection des arbres ont été acceptées par le Conseil communal et approuvées par le Conseil d'Etat.

Cinq propriétaires nous ont sollicités pour l'abattage de 13 arbres avec un diamètre supérieur à 25 cm. Ce sont :

- L'office des Constructions fédérales, pour 3 épicéas et 1 érable se trouvant vers l'entrée Avenue Général-Guiguer et le long du mur du potager du Château. Les épicéas étaient en mauvais état de santé et l'érable menaçait de faire éclater le mur du potager;
- M. Claude PREVIDOLI, "Clos Bessonnet", pour 1 épicéa et 1 érable secs, ainsi qu'un frêne gênant les fils électriques;

- M. Jean REYMOND, "La Combe", pour 1 peuplier se trouvant trop près du bâtiment d'habitation;
- M. Claude ROGIVUE, "Côte Rôtie", pour 1 marronnier et 1 épicéa en mauvais état de santé et 1 acacia pour favoriser le développement des autres arbres;
- M. Léopold RODE, "En Trembley", pour 1 frêne et 1 aulne se trouvant trop près de la limite des deux propriétés.

Nous n'avons refusé aucune demande d'abattage.

4.3. Bâtiments

Des travaux d'entretien et de maintenance ont été effectués dans plusieurs de nos bâtiments, notamment :

- A l'Auberge communale, suite au changement du locataire, l'appartement et les locaux de l'Auberge ont été rafraîchis. Si certains locaux de l'Auberge ont été entretenus, plus ou moins régulièrement depuis 1986, l'appartement, par contre, n'a jamais été touché depuis la transformation en 1977. Les revêtements de sols et les tapisseries ont du être remplacés entièrement. Une cuisinette a été aménagée dans l'appartement. Pour l'économat une nouvelle armoire frigorifique a été achetée.
- Au sous-sol de la grande salle, les parois et plafonds ont été rafraîchis.
- Au sous-sol de la buvette des Abériaux, l'excavation sous la salle a été aménagée. Deux nouveaux locaux ont été créés et mis à disposition, l'un pour le FC Prangins-Sport et l'autre pour le Club Nautique.
- A la plage de Promenthoux, le mur arrière de la buvette a été lavé à la pression et peint.
- A la villa "La Perchette" (habitation du garde-port), suite à des infiltrations d'eau, le drainage a dû être refait.
- Au collège de "La Combe Les Places", deux nouvelles armoires ont été aménagées en face de la salle de gymnastique pour permettre de ranger le petit matériel des sociétés locales. Les abris de ce collège (4 cellules à 50 places) ont été équipés avec des lits pliables et des WC secs, conformément aux prescriptions fédérales. A ce propos, tous nos abris sont équipés et conformes aux prescriptions en vigueur. Lors de la réfection de la salle de gymnastique, qui a été entièrement payée par notre assurance dégâts d'eau, nous avons profité de repeindre le local des engins.
- Toutes nos citernes, y compris celle du temple, sont maintenant assainies et l'intervalle des révisions peut être étendue à dix ans. Les prochaines révisions seront à effectuer en 1999.

- Au Temple, un survitrage a été fabriqué pour les six fenêtres (lac et Jura). Malheureusement, il n'a pas encore pu être posé pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques. Ce survitrage sert, d'une part, pour diminuer la perdition de chaleur et, d'autre part, pour protéger les vitraux contre les risques de déprédation depuis l'extérieur.
- Le toit du Four banal a été lavé à la pression et les ferblanteries ont été repeintes.
- Toutes les autres toitures de nos bâtiments ont été nettoyées et entretenues.
- Concernant les loyers et les fermages il n'y a eu aucune adaptation en 1993.
- <u>Préavis No 11/90</u> Deuxième extension du collège de "La Combe Les Places" et <u>Préavis No 42/91</u> Construction de 26 places de stationnement pour les enseignants.

Ces deux préavis seront confondus et présentés sur le même décompte. Nous rappelons que le collège est en fonction depuis la rentrée 1992 et que l'inauguration officielle a eu lieu les 14 et 15 mai 1993. Il reste encore quelques aménagements à faire à l'extérieur. Le poste d'attente a été expertisé et accepté par le service cantonal de la protection civile. Ces installations doivent encore être contrôlées par le service fédéral de la protection civile, ce qui va être fait au début de 1994. Ensuite, le Bureau d'architectes pourra présenter le décompte final au service cantonal des constructions scolaires et à celui de la protection civile pour permettre d'obtenir le solde des subsides. Jusqu'à ce jour, nous avons reçu de ces deux instances Fr. 1'330'000.-- de subsides. Le solde sera versé présentation du décompte final. Un problème très ennuyeux sera encore à régler en 1994. Il s'agit du décollage du crépi sur la majeure partie des murs intérieurs du bâtiment. La cause de ce phénomène n'est pas connue avec certitude, mais elle est due probablement à une réaction chimique entre la couche de fond et celle du crépi. La Commune n'a bien entendu pas de frais à supporter pour l'exécution de ces travaux.

- <u>Préavis No 71/93</u> - Réfection de l'étanchéité du préau supérieur et de la toiture du collège de "La Combe - Les Places".

Ces travaux ont été entrepris en automne 1992 et en 1993. Le crédit demandé était de Fr. 251'860.--. Lors du contrôle des dépenses effectuées pour ces travaux, nous avons constaté que le montant total payé était de Fr. 271'276.70, autrement dit qu'il y a un dépassement de Fr. 19'416.70. Le contrôle de toutes les factures nous a permis de découvrir la raison de ce dépassement un peu surprenant. Lors de la rédaction de ce préavis, une malencontreuse erreur s'est produite en copiant les montants des différentes factures déjà payées pour le préau supérieur. Pour la démolition et

construction de la cour, un montant de Fr. 59'380.-- était indiqué sur le préavis. Le montant effectif pour ces travaux est de Fr. 84'380.--. C'est bien le chiffre de Fr. 59'380.-- qui figurait au bas de cette facture, mais il nous a échappé qu'en cours de travaux un acompte de Fr. 25'000.-- avait été demandé et ensuite déduit du montant total de la facture finale. Sans cette erreur regrettable, ce compte aurait pu être bouclé avec une moins-value de Fr. 5'500.-- environ.

- Préavis No 54/92 - Réhabilitation du bâtiment de "La Place".

Ce chantier, ouvert en automne 1992, se déroule normalement, mais a été fortement perturbé par les mauvaises conditions météorologiques depuis le mois de septembre et qui ont duré tout l'hiver. Initialement, la fin du chantier était prévue pour le printemps 1994. Il faudra compter avec un retard de trois à quatre mois. L'inauguration de la Ferme de "La Place" est prévue pour début septembre 1994.

- <u>Préavis No 72/93</u> - Crédit d'étude pour un complexe communal aux Morettes.

Le Bureau d'architectes H. SCHAFFNER a été mandaté pour élaborer un avant-projet pour ce complexe. Les sondages géotechniques ont été entrepris aux différents endroits où des constructions sont prévues. Le résultat de ces sondages est bon pour les endroits où sont prévu le complexe culturel et sportif et la construction de nouvelles salles de classe. Par contre, la partie où était projeté un parking souterrain ne serait constructible qu'en réalisant des fondations spéciales et très coûteuses. Il est dès lors impensable de construire à cet endroit un parking souterrain, car son coût serait impossible à rentabiliser normalement. Le résultat de l'étude entreprise par le Bureau d'architectes H. SCHAFFNER sera présenté aux conseillers dans le courant de l'année 1994.

4.4. Port des Abériaux

Les places d'amarrage se louent toujours très facilement. Pour les places d'entreposage (Terre-plein) par contre il y un certain tassement des demandes; néanmoins aucune place n'est restée libre en 1993.

4.5. Commissions consultatives d'énergie et des bâtiments

Plusieurs objets ont été examinés avec ces deux commissions consultatives. Nous tenons à relever la bonne collaboration avec la Municipalité et nous remercions sincèrement tous les membres de ces deux commissions pour leur soutien, ainsi que l'aide efficace pour le choix de solutions les plus adaptées aussi bien pour les projets nouveaux comme pour les bâtiments existants.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

5.1. Police des constructions

Il faut reconnaître que si le nombre des demandes de permis de construire a sensiblement diminué, ce n'est pas l'arrêt complet dans le secteur de la construction. On se dirige vers un développement moins explosif et par là-même plus aisé à gérer. La conformité des requêtes tant à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et à règlement (RATC) qu'au Règlement communal constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT) voire aux règlements propres aux plans partiels d'affectation (PPA) aux plans de quartiers (PQ) reste une préoccupation importante. C'est ainsi que l'ensemble des permis construire dans le périmètre du PQ "Creux-du-Loup" ne pourra être délivré que moyennant accord entre les propriétaires quant aux nouvelles limites des parcelles. Par ailleurs, certains projets ne pourront voir le jour que l'élaboration de plans de quartiers ad hoc. Il faut relever que le non respect des lois et règlements n'est pas toujours facile à sanctionner et que l'Exécutif n'a pas été suivi par le Tribunal administratif (TA) pour un dépassement modeste de qui, compte tenu du complexe immobilier, pouvait cependant être répété 15 fois !

Dans le domaine de la police des constructions, la Commune de Prangins est toujours liée au Service Technique Intercommunal (STI) basé à Gland qui analyse et suit les dossiers de leur dépôt auprès de la Commune à la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser. On peut s'étonner que cette activité n'ait pas été reprise par le Service technique communal (STC). Vu les nombreux problèmes liés aux constructions et les exigences croissantes de l'Etat, la question d'une reprise de ces activités par notre STC reste entière. Cependant, ce dernier a déjà des activités très diversifiées avec la gestion et le suivi de l'entretien des routes, des réseaux d'eaux potable, claires et usées, des constructions, immeubles et autres biens communaux, etc... Le STC devrait pouvoir s'appuyer, pour la gestion de la police constructions, sur un secrétariat technique que et structures obligations actuelles de l'administration communale ne permettent guère.

5.2. Aménagement du territoire

Les directives et exigences émanant tant de la Confédération que du Canton deviennent de plus en plus lourdes et l'on peut se demander si les communes auront encore quelque pouvoir quant à la gestion de leur territoire et aux options prises en matière de développement et d'aménagement. C'est ainsi qu'au printemps la commune a reçu l'ordre de fournir l'"Aperçu de l'état de l'équipement" pour 1994 et de préparer le "Plan directeur communal" pour 1996. Ces documents devraient cependant nous permettre de manifester avec fermeté nos objectifs comme nous l'avons fait et le ferons encore dans le cadre des plans directeurs intercommunaux.

Association pour l'aménagement régional (ARN) et Plan directeur régional (PDR)

Le but de l'ARN était avant tout l'établissement d'un PDR conformément aux dispositions de la LATC. Bien que chaque commune du district ait désigné un délégué auprès de l'ARN, c'est essentiellement au travers des assemblées des Syndics que le PDR a été élaboré. En ce qui concerne notre commune, la Municipalité est régulièrement intervenue pour que l'on prévoie une route d'évitement du village en coordination avec les ceintures envisagées à Nyon et à Gland comme pour éviter des contraintes non conformes au développement local envisagé par les potentialités du plan des zones (plan d'affectation) actuellement en vigueur.

Dans sa version finale, le PDR a été remis aux communes du district en date du 9.9. Il a fait l'objet d'une consultation publique du 14.9 au 13.10 et a été présenté au public de la région à Nyon, au Forum de la Grenette, du 21.9 au 25.9. Sur le plan communal, il a été examiné avec attention par la Commission d'urbanisme et, compte tenu du souhait exprimé par l'ARN de son approbation rapide par le Conseil communal, il a presque simultanément été porté à l'ordre du jour de la séance du 23.11.93 et il a été adopté non sans quelques remarques pertinentes.

Relevons que l'ARN poursuivra son oeuvre et l'assemblée générale du 9.9 a décidé de financer la mise en oeuvre du PDR par une contribution de Fr. 500.-- par commune à laquelle s'ajoute Fr. -.50 par habitant.

Plan directeur cantonal des rives du Léman

La Municipalité n'a pas été consultée au cours de la première étape de l'élaboration de ce plan dont le secteur comprenant notre commune a été confié au Bureau URBAPLAN. C'est en date du 19.10 que, en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Daniel SCHMUTZ, a eu lieu une séance de présentation pour les communes riveraines de la région de la Côte. L'Exécutif a transmis ce projet de plan directeur à la Commission d'urbanisme afin de pouvoir s'appuyer sur ses commentaires et suggestions dans sa prise de position.

Création d'une "zone de l'aérodrome" en remplacement de la "zone d'équipements publics et parapublics" (Préavis No 37/91)

Cette modification du RCCAT adoptée par le Conseil communal le 15.5.91 a été approuvée par le Conseil d'Etat le 4.6.93 après reprise de la procédure. Mais alors c'est l'Office des poursuites et faillites de Nyon qui a interjeté un recours auprès du Tribunal Fédéral pour sauvegarder les intérêts des acquéreurs potentiels du Motel de l'Aérodrome, recours qui a été retiré dès l'affaire réglée, permettant ainsi l'entrée en vigueur de cette modification du RCCAT.

Plan partiel d'affectation "Grand Bois" (Préavis No 74/93)

Pour permettre tout à la fois le stockage des boues de la STEP, la gestion des divers déchets et le compostage des éléments d'origine végétale, la Municipalité a élaboré un PPA qui a été soumis au Conseil communal et examiné au cours de la séance du 2.6.93. Si le Conseil s'est déclaré conscient de la nécessité d'une saine gestion des déchets au niveau communal, il a jugé le site retenu pour une "déchetterie" trop éloigné, a refusé le préavis municipal et exprimé le voeu que d'autres solutions soient examinées.

<u>Plan d'affectation fixant les limites des constructions,</u> Route de Bénex-Dessus (Préavis No 73/93)

Suite à la réfection de la Route de Bénex-Dessus entre sa jonction avec la Route de l'Etraz et le Pont de Bénex, il était nécessaire de fixer les limites des constructions au niveau de la partie "zone village" traversée par cet axe, en les coordonnant avec celles établies pour les plans de quartiers. Ce préavis, porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2.6.93, a été accepté.

Plan de quartier "Les Mélèzes"

Ce plan de quartier soumis à l'enquête publique au début de 1992 et qui a fait l'objet de conventions signées en fin de la même année n'a pas pu être présenté au Conseil communal comme prévu. Si lors de discussions, la Municipalité de Nyon avait admis retirer son opposition suite à un engagement de Commune Prangins participer de de aux d'élargissement ou de reconstruction du Pont de la Redoute dès que des permis d'habiter seraient délivrés pour le 50 % surfaces constructibles prévues dans ce périmètre, l'Exécutif de Prangins n'a pu admettre de s'engager pour des transformations de ce pont qui interviendraient dans d'autres conditions comme cela a été ajouté ensuite par les autorités nyonnaises. La requête de prévoir un engagement conforme aux termes des discussions est restée sans réponse de la part de la Municipalité de Nyon.

Plan de quartier "Le Coutelet" (zone industrielle)

Suite aux interventions de la Municipalité en fin d'année 1992, le SAT a admis, moyennant quelques modifications mineures, le plan de quartier couvrant l'ensemble de la zone industrielle qui lui avait été soumis pour examen préalable. L'absence d'accord entre propriétaires concernés a cependant conduit à son abandon comme tel. Le 21.12.93, ce plan de quartier a été une nouvelle fois soumis pour examen préalable au SAT en tant que "schéma directeur" de l'ensemble de la zone industrielle accompagné d'un nouveau plan de quartier "Le Coutelet" légèrement modifié et plus étendu pour d'une part, correspondre au schéma directeur, et d'autre part, permettre la construction de la première étape d'une halle de stockage pour la firme ZYMA S.A.

Port de Promenthoux ("Les Bleuets")

Les problèmes liés aux divers accès dont le public devrait pouvoir bénéficier compte tenu de convention et servitude en vigueur sont encore pendants devant le Tribunal Administratif.

Commission d'urbanisme

Les avis précieux de cette commission ont été requis pour des objets d'envergure comme le Plan directeur régional et le Plan directeur cantonal des rives du Léman mais également pour des questions touchant à l'esthétique voire à la conformité réglementaire de projets de bâtiments. La Municipalité exprime sa reconnaissance à cette commission pour son aide dans ses déterminations.

6. TRAVAUX

6.1. Réseau routier

Structures

Longueur totale des routes chemins et sentiers

32,15 km

soit :

 routes cantonales dont en traversée 	4,40	km	7,50	km
 routes communales dont goudronnées non goudronnées 	17,35 7,30		24,65	km
 longueur totale des trottoirs dont trottoirs cantonaux trottoirs communaux 	5,12 3,23		8,35	km
- longueur totale des chemins pr	ivés		4,50	km

Travaux:

En cours de l'année 1992, notre personnel communal a effectué les travaux suivants concernant le réseau routier, les trottoirs, les sentiers piétonniers et les chemins forestiers, à savoir :

- entretien.
- balayage.
- taille des haies.
- coupe de bordures.
- coupe des foins.
- déneigement.
- salage, etc.

Réfection :

Une entreprise privée a effectué des travaux de "reflâchage

et gravillonnage" pour mettre en bon état les deux chemins suivants :

- accès au Golf depuis la route de la Côte rôtie.
- chemin en dessous du Pelard liant le chemin Sous-le-Bois.

Par contre, en raison des conditions météorologiques défavorables, des travaux de goudronnage prévus n'ont pas pu être réalisés. Ces travaux ne seront exécutés qu'au printemps 1994, aux conditions arrêtées pour 1993.

Etudes en cours :

Dans le cadre d'une amélioration de notre réseau routier au point de vue qualité, sécurité et circulation, nous avons continué l'élaboration des projets suivants en collaboration avec des spécialistes mandatés à cet effet.

- Route de Bénex.
- Chemin de la Redoute.
- Giratoire Rue de la Gare/Route de l'Etraz.

A la fin 1993, nous avons demandé à un bureau technique d'établir des variantes pour un passage sous la route Suisse, liant le parking des Abériaux à la parcelle du Château. Nous avons jugé opportun de rediscuter une telle solution avec la Confédération et les services cantonaux concernés.

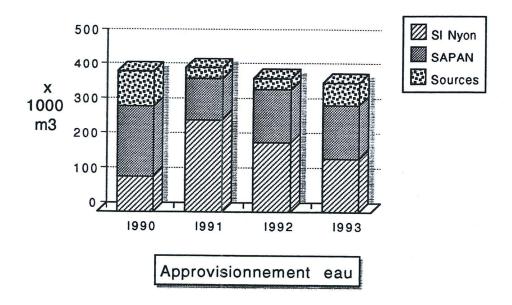
Par contre, pour des raisons de finances, nous avons renoncé à l'étude du projet :

- Chemin des Morettes.

6.2. Réseau d'eau

<u>Décompte</u> d'eau	<u>1993</u>
Achat SI Nyon Achat SAPAN Prov. sources	152.009.0 m3 156.624.0 m3 64.036.0 m3
Total	366.669.0 m3
Vente cons. Chantiers Fontaines Divers	248.468.0 m3 5.500.0 m3 50.000.0 m3 14.000.0 m3
Total	327.986.0 m3
<pre>Diff. = Perte en %</pre>	49.201.0 m3 13.2

L'évolution de l'approvisionnement en eau entre les années 1990 et 1993 se présente comme suit :



Travaux :

La maison POLAR a analysé la qualité de notre réseau. Suite à ce rapport, nous avons fait exécuter des travaux d'amélioration et réparation. Ces travaux ont permis de réduire fortement la perte d'eau pour arriver à environ 13 % de l'approvisionnement total.

Autres travaux exécutés :

- Installation d'une pompe dans la station de pompage à Bénex.
- Installation de cinq vannes de garde sur les bornes hydrantes à Trembley.
- Divers changements de vannes de concessions sur le réseau.
- Contrôle et entretien des canalisations et appareils.
- Entretien et contrôle de bornes hydrantes + peinture.
- Changement des compteurs.
- Curage des conduites.
- Remise en état des chambres d'accès.

Etudes en cours :

- Raccordement des eaux usées des quartiers de "Promenthoux L'Abbaye Sans Façon Sainte-Marie" à la Step.
- Bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers ci-dessus.
- Adduction d'eau "Aérodrome Pont Farbel".
- Conception de la distribution d'eau sur le territoire de notre Commune.

6.3. Station d'épuration (Step)

Le projet initial d'amélioration de la Step a été complété avec une étude complémentaire qui prévoit des locaux supplémentaires pour améliorer l'infrastructure, d'une part et valoriser l'endroit, d'autre part. Cet ouvrage sera remis à l'enquête, étant donné que la première a été retirée, suite à une opposition et à un recours de M. Christian WIDMANN.

Il est à noter que la Confédération supprime les subventions, dès novembre 1994. Il serait donc important de pouvoir démarrer les travaux mi-1994 pour pouvoir encore en bénéficier.

6.4. Traitement des déchets

Evacuation des boues

Années	Boues liquides	Boues déshydratées
1990	942 m3	167 m3
1991	844 m3	142 m3
1992	680 m3	107 m3
1993	1'062 m3	178 m3

Le traitement des boues est réalisé par l'Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épurations (E.I.D.M.) dont les interventions, par année, s'élèvent au nombre de 6 à 7. Les boues déshydratées ont été prises en charge par les agriculteurs de la Commune. Pour une meilleure gestion des boues, nous devons rapidement réaliser un centre de stockage. Un projet y relatif est en cours.

Places de ramassage des déchets

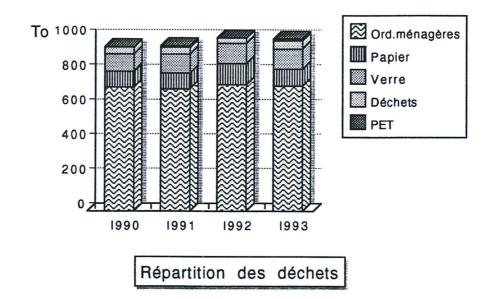
La place au lieu-dit "Route du Curson" a été entièrement clôturée. Suite à cette mesure et à une surveillance régulière, une très nette amélioration au point de vue propreté a pu être constatée. La place en face du "Vieux Pressoir" est également devenue propre et ceci grâce à plusieurs interventions de notre Service de voirie auprès des habitants.

Place de décharge contrôlée

Notre projet au lieu-dit "Grand Bois" ne pourra pas être réalisé, suite au refus par le Conseil de modifier la zone. Nous étudions donc d'autres variantes, mais pour le moment, aucun projet n'a vu le jour.

Evacuation des déchets

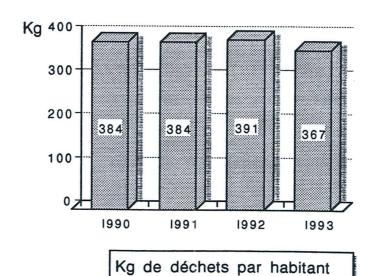
L'évolution des déchets évacués dans les années 1990-1993 se présente comme suit :



Pour 1993, les chiffres sont les suivants :

Ordures ménagères	720	To			kg/hab.
Papier Verre	106 115	To			kg/hab.
Déchets encombrants	47	To	soit	17	kg/hab.
PET	2.5	To	soit	1	kg/hab.
Total	990.5	То	soit	367	kq/hab.

L'évolution de la quantité totale par habitant entre 1990 et 1993 montre une légère diminution pour l'année 1993. Elle est représentée par le schéma suivant :



Somme totale des déchets

	1990	 1991 	1992	1993	
	949 To	962 To	1'011 To	991 To	
Nbre habit.	2'465	2'502	2'583	2'697	
Par habit.	384 kg	384 kg	391 kg	367 kg	

7. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

7.1. Instruction publique

Administration scolaire

La direction des écoles est assurée par M. Guy FERRO et le secrétariat par Mme Anne FISCHER.

Arrondissement

L'établissement secondaire de Prangins fait partie, depuis 1986, de l'arrondissement de Nyon. Cet arrondissement est composé des établissements de Nyon-Marens, Nyon-Rocher, Borex-Crassier et Prangins.

L'administration des élèves en division supérieure 8 et 9ème, ainsi que les pré-gymnasiales s'effectue dans le cadre de l'établissement de Nyon-Marens.

Suite à la construction de notre nouveau collège et à notre désir de garder à Prangins tous les élèves de division supérieure et, suite également à une nouvelle répartition des classes de 5ème exigée par la mise à jour de la Loi scolaire du ler août 1991, un avenant à la convention du 19 mars 1986 a été approuvé et signé par toutes les communes partenaires, ainsi que par le Conseil d'Etat. Cet avenant est entré en vigueur avec effet au 1er août 1993. Depuis lors, des démarches ont été entreprises, tant l'arrondissement qu'auprès du Département, afin que localisation des élèves de division supérieure soit Prangins le plus rapidement possible.

Autorité scolaire

Commission scolaire de Prangins

Cette commission scolaire composée de Mme Claudine BERTHET, présidente, M. Claude FAVRE, vice-président, Mme Ariane FISCHER, secrétaire, Mme Christiane LEHMANN, caissière,

Mmes Martine CHATELANAT et Suzanne DUSS, ainsi que M. Claude PERRET, membres, a tenu 8 séances en 1993.

Commission scolaire d'arrondissement

13 membres représentant les 4 établissements secondaires de l'arrondissement scolaire de Nyon forment cette commission.

Selon la Convention, l'établissement de Prangins a droit à 3 délégués qui sont : Mmes Claudine BERTHET et Ariane FISCHER, ainsi que M. Claude FAVRE.

Cette commission, qui s'est réunie 2 fois en 1993, a pour fonctions principales de fixer les seuils d'admission dans les différentes divisions secondaires et de donner son avis au Département en matière de nomination des directeurs, des doyens et des maîtres.

Conseil exécutif

Le Conseil exécutif de l'arrondissement secondaire de Nyon est composé de 12 syndics ou conseillers municipaux désignés pour 4 ans, au début de chaque législature, par les Municipalités des communes concernées, soit :

Nyon (2 sièges), Arnex, Borex, Chéserex, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe, Prangins et Signy-Avenex.

Pour cette législature, c'est Mme Claudine BERTHET

représente Prangins. Cette organe définit les implications financières, le budget

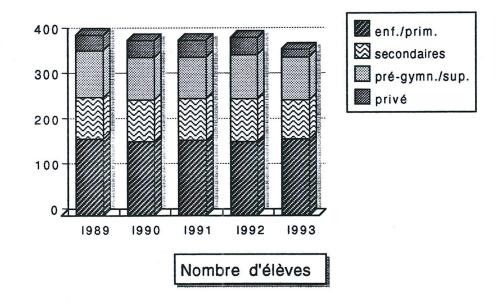
et statue sur le problème de l'emploi. Il s'est réuni 3 fois en 1993.

Etablissement primaire et secondaire de Prangins

Corps enseignant	Année scolaire en 1993 - 1994	
Enseignement primaire Maîtres nommés Maîtres temporaires	7 <u>7</u>	14
Enseignement secondaire Maîtres nommés Maîtres temporaires	5 <u>4</u>	9
Maîtresse d'appui Maîtresse en année de congé Maître en formation BFC		1 1 1
Total	×	26
Elèves		
<u>Prangins</u> Elèves primaires et enfantines Elèves secondaires	172 <u>83</u>	255

Nyon		
Division pré-gymnasiale Division supérieure	76 <u>19</u>	95
Enseignement privé		19
Total		369

Les élèves de Prangins sont répartis dans 13 classes, de la façon suivante : 3 classes enfantines aux "Fossés", 5 classes primaires et 5 classes secondaires dans le bâtiment de "La Combe-Les Places".



Réunion de parents

Une demi-douzaine de réunions ont été organisées par les maîtres. M. FERRO, Directeur, a réuni 4 fois les parents pour l'orientation des élèves de 5è et 7è DS.

En juin, une journée "portes ouvertes" a été préparée à l'intention des parents des classes enfantines pour les nouveaux inscrits.

Camps d'été

Les classes de M. MOTTIER et de Mme DUFOUR se sont rendues en Ardèche du 30 mai au 5 juin 1993.

A fin juin 1993, Mme WIDMANN et M. SCHLAEPPI ont emmené leurs élèves de 5è, à vélo, à Montricher.

Spectacle

Les 8 et 9 février 1993, M. Pierre SCHWAAR a conté l'OISEAU-DIRE à tous les élèves de notre établissement, s'adaptant selon l'âge des participants.

Joutes sportives

Ces joutes ont eu lieu en septembre 1993 pour les primaires et les secondaires.

L'infirmière scolaire contribue aux bienfaits de ces journées sportives avec "l'Action santé".

Cours d'éducation sexuelle

L'organisation de ces cours, ainsi que la formation des animateurs, sont confiés à Pro Familia.

En mars 1993, ce sont les élèves de 4è, 6è et 8è année qui ont bénéficié de ce cours.

Une soirée d'information a été donnée pour les parents des classes enfantines.

Devoirs surveillés

Trois fois par semaine, Mme Suzanne BRECHON surveille des élèves qui souhaitent faire leurs devoirs à l'école et pour qui la nécessité s'en fait sentir.

Santé et sécurité

Moyens de prévention dans nos écoles en 1993 :

- Tractations en vue de la mise sur pied d'un service de soutien en logopédie et en pédagogie pour les enseignants de Prangins.
- Distribution de la brochure éditée par Pro Juventute "Mon enfant aussi ?" (drogue).
- Exposé par M. le Dr A. MICHAUD destiné aux enseignants sur le thème "La déprime et le suicide chez les jeunes".
- B.P.A. : prévention des accidents sur la route et à la maison.
- Patrouilleurs : une dizaine de mamans ayant reçu une formation ad hoc du Service de la sécurité routière veillent à la sécurité aux abords de l'école.
- Caravane dentaire : tous les élèves passent au contrôle et les soins sont donnés à ceux qui le souhaitent. Une journée "portes ouvertes" a été organisée à Prangins le 14 décembre 1993.

<u>Inauguration du collège</u>

Lors de l'inauguration du collège, les 14 et 15 mai 1993, tous nos écoliers ont participé activement à cette cérémonie en présentant un spectacle tout de fraîcheur imaginé, pour la circonstance, par M. J.-D. MOTTIER et tous les maîtres.

Un grand merci à l'ensemble du corps enseignant qui a été très motivé et qui n'a pas ménagé ni son temps, ni ses efforts, pour la réussite de ce magnifique spectacle. Un merci tout spécial à M. G. FERRO, Directeur, qui a présidé de main de maître le Comité d'organisation mis en place pour la réussite de cet événement.

Promotions

Suite aux fêtes de l'inauguration du collège, ces promotions se sont déroulées en toute simplicité le 2 juillet 1993, sur le préau du collège de "La Combe-Les Places".

Sept élèves arrivaient au terme de leur scolarité obligatoire. Ils ont reçu chacun un certificat d'études secondaires, Division terminale à options.

Des prix spéciaux ont été distribués en français, mathématique et poésie.

Cette cérémonie a été agrémentée par des chants des écoliers et suivie de la traditionnelle collation.

Orientation scolaire et professionnelle

Conformément à la législation en vigueur, l'Office a procédé à diverses séances d'information avec les parents d'élèves, les maîtres et les conseils de classes pour proposer le service d'orientation.

Il reçoit également de nombreux élèves pour une orientation individuelle.

7.2. Cultes

Mme A. DISERENS et Mlle C. DU PASQUIER se partagent le poste d'organiste de notre temple.

Le sacristain est M. Ernest SCHAEPPI.

M. Michel MULLER, pasteur, domicilié aux "Oiselets", s'occupe essentiellement de notre village.

En ce qui concerne l'autonomie de la Paroisse de Prangins, un groupe de travail, composé de membres du Conseil de Paroisse et de personnes de Prangins fortement engagées dans l'église, est arrivé à la conclusion qu'il était préférable de renoncer à ce projet, au profit d'une meilleure intégration à Nyon.

8. POLICE

8.1. <u>Tâches de police</u>

Le service de police est assuré par le caporal François PETERMANN et par l'agent Philippe COLLOMB.

Tâches accomplies en 1993

Amendes d'ordre	120
Avertissements	110
Rappels amendes d'ordre	27
Rapports Municipalité	18
Plaintes/Constats	13
Infraction LCR	16
Rapports de naturalisation	7
Procès-verbaux Préfectoraux	3
Procès-verbaux Municipaux	8
Sentences rendues par défaut	8
Sentences	1
Sommations	2

Commandements de payer	191
Mandats Office des poursuites	5
Constats d'accident	3
Rapp. de domm. à la propriété	10
Autres constats	7
Patentes visées	2
Convois funèbres	4
Journal de poste	120
Fiches hôtels	729
Nuitées	3'983
Taxe séj. établiss. méd.	96

En outre les différents cas ci-dessous ont été traités par notre service de police :

60 candélabres défectueux

21 objets trouvés - restitués 7

4 objets signalés perdus

11 cas de vol ou de perte de cartes d'identité

10 cas de dommages à la propriété

21 cas de retrait du permis de conduire (de 1 mois à 42 mois)

14 décès dans la commune

1 suicide

20 cambriolages

Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

L'agent de police Philippe COLLOMB est notre préposé BPA à la sécurité.

Actions réalisées en 1993

30.06.93 : Routes - 2 roues, contrôle cycles, cyclomoteurs, freins et éclairages.

28.06.93 -

3.07.93 : Routes - 2 roues - semaine de prévention à

la Grenette à Nyon, en collaboration avec le

BPA local.

29.06.93 -

15.09.93 : Route - sport, partir en vacances,

décoration vitrine pharmacie du Village.

16.09.93 : Routes - enfants

Sécurité sur le chemin de l'école, voir et

être vu.

8.2. Contrôle de l'habitant

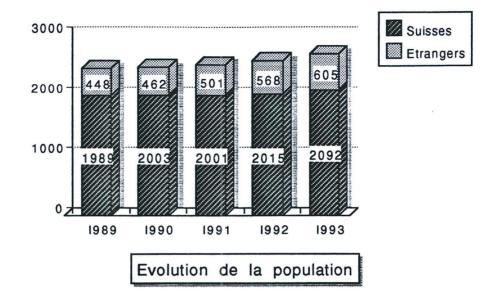
Tout le système du Contrôle de l'habitant a été mis sur IBM et est opérationnel depuis le 1er février 1993. En 1993, 900 mutations ont été enregistrées.

Au 31 décembre 1993, la Commune de Prangins comptait 2'697 habitants, contre 2'583 à fin 1992 (sans fonctionnaires internationaux).

En voici la répartition :

Evolution de la population suisse et étrangère de 1983 à 1993, pour les étrangers chiffres du Registre central des étrangers

Année	Suisses		Etrang	ers	Ha	abitants	<u> </u>
1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989	1'787 1'773 1'787 1'786 1'799 1'847 1'989 2'003		39 39 42 41 42 44 46	0 5 5 5 0 8		2'178 2'163 2'212 2'211 2'214 2'267 2'437 2'465	
1991 1992	2'001 2'015		50 56	1		2'502 2'583	
1993	2'092		60			2'697	
Evolution dernières	de la popula années	ntion (de Pra	ngins	au cou	ırs des	trois
Suisses :		1991	8	1992	8	1993	8
	de Prangins utres communes s	93 752 1'156		91 745 1'179		101 828 1'163	
Total des	Suisses	2'001	79.97	2'015	78.0	2'092	77.6
Etrangers	:						
	communiqués ice fédéral gers	501	20.03	568	22.0	605	22.4
		-	100.0		100.0		100.0
Total de lau 31.12.1	la population 1993	2'502		2'583		2'697	



Autorisations accordées	à	des	étrangers	durant	l'année	et
selon le type						
	199	91	1992	<u>.</u>	1993	
A (saisonnière)		7	14		7	
B (annuelle)	1:	28	127		139	
C (établissement)	4	16	446		465	
L (temporaire)		9	7		10	
G (frontalière)	12	28	74		64	
Attestations pour						
requérants d'asile		-	16		22	
Au bénéfice d'une carte	9					
de légitimation du DFA	Ε	-	95		85	
Assentiment de travail						
sur le canton de Vaud						
(employeurs à Prangins)	_	7		10	
`	,					
Mutations enregistrées du	urai	nt 19	93			
	_					
Genre de Hommes/	Fer	mmes/	Total	Total	Total	

mutations garçons filles Naissances Décès Arrivées Départs

9. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Au ler janvier, le Corps des sapeurs-pompiers de notre commune a été placé sous le commandement du Cap Christian BAUMGARTNER, le Cap Pierre HANHART ayant quitté ses fonctions pour raison d'âge à fin 1992. Suite aux départs intervenus en cours et en fin d'année 1992 et aux incorporations faites sur la base d'inscriptions antérieures, l'effectif du Corps au début de l'année 1993 comptait 41 sapeurs. Par contre, compte tenu des mouvements survenus et en particulier d'un transfert et de quatre départs en retraite, une opération de recrutement par envoi d'un "tous ménages" a eu lieu en fin d'année.

C'est à la suite d'une alarme, le vendredi 26.3. à 18 h. 30 qu'a eu lieu une brève cérémonie de remise des galons tout d'abord au Cap Christian BAUMGARTNER puis aux officiers promus, le Plt Yves HENRI et le Lt Daniel HURLIMANN. Par ailleurs, cette alarme a été fort instructive quant à l'effectif pouvant être réuni en fin de semaine (20 hommes).

La participation tant aux exercices qu'au cours de formation a été bonne, chacun acceptant et accomplissant consciencieusement les missions qui lui sont confiées. L'exercice d'ensemble avec le CR de Nyon, le 11 septembre, a permis d'apprécier l'état de préparation de notre Corps de sapeurs-pompiers... et, pour quelques privilégiés, d'avoir une vue insolite de Promenthoux depuis la nacelle de la nouvelle grande échelle du CR de Nyon!

En cours d'année, nos pompiers sont intervenus 22 fois avec de 2 à 20 hommes. Il y a eu encore 4 fausses alarmes. Les inondations ont été fréquentes avec 7 interventions. Relevons 2 appels pour des cas de pollutions. Quant aux autres sinistres, ils ont été fort heureusement sans gravité, nécessitant même deux déplacements pour du lait venu au feu ! Relevons que quelques problèmes se sont posés avec la nouvelle centrale d'alarme de Nyon, les pompiers de Prangins ayant parfois été oubliés !

Il a également été fait appel aux pompiers pour des tâches de police et de surveillance, lors de l'inauguration du Collège, de la Fête du ler août, du meeting des modèles réduits et des lotos de l'USL.

Nombre d'heures ont été consacrées à divers travaux d'entretien et d'amélioration du matériel. Le second véhicule Mercédès a été aménagé à l'intérieur et complètement équipé. Les remorques et chariots ont été munis de feux et de plaques pour répondre aux exigences de la circulation routière. Trois radios et deux bips supplémentaires permettent une meilleure coordination.

La Commission du feu, nommée pour la durée de la législature, s'est réunie deux fois le 10.3. et le 6.10. Que les membres de cette commission soient chaleureusement remerciés de leur travail efficace.

La taxe annuelle d'exemption fixée à Fr. 200.-- pour tous les hommes en âge de servir et non incorporés (art. 7 du Règlement communal sur le service de défense incendie) a soulevé nombre de réactions de la part des jeunes non salariés (étudiants et apprentis) comme des handicapés. Elle a été l'objet d'une motion déposée le 11 mars 1993 devant le communal par Μ. Jean-Jacques BRUGGER. modification de cet article permettant à la Municipalité de cette taxe pour les catégories de personnes mentionnées ci-dessus a fait l'objet du Préavis No 81/93. La modification proposée a été acceptée par le Conseil communal le 23.11. et a aussitôt été adressée pour approbation au Chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances.

10. PROTECTION CIVILE (PCi)

Les diverses activités de la Protection civile ont été marquées par la réduction de 25% du budget cantonal de la PCi décidée par le Grand Conseil le 9.12.92.

Si l'"Organisme intercommunal de protection civile" conservé sa structure, soit 1 chef, 1 adjoint, 2 secrétaires à mi-temps et 1 garde du matériel et de l'entretien des locaux, cours et exercices ont été réduits. Dans le cadre du Regroupement 121, 17 pranginois ont effectué 46 jours de service d'instruction et 23, 51 jours d'exercices. Il faut relever que 17 hommes ont pris part à l'essai des 72 heures du poste de commandement et d'attente construit dans le cadre de l'achèvement du Collège de "La Combe - Les Places", cet essai devant précéder sa reconnaissance par les instances et, par là-même, l'attribution de M. Christian MONNEY a été désigné en tant que responsable de l'exploitation de cet aménagement. Quant à l'effectif des pranginois incorporés, signalons que 26 arrivées ont compensé 27 départs.

La situation s'est avérée plus critique pour le "Centre régional d'instruction ouest-vaudois de la protection civile" (CRIO). Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 17.2., avec présentation d'un nouveau budget. Les communes concernées ne souhaitant pas un versement annuel supérieur à Fr. 4.-- par habitant, il a été suggéré des licenciements. n'ont Ceux-ci pu intervenir qu'à fin septembre instructeur à 100% et une secrétaire et un responsable du matériel à 50%), les dépenses à charge des communes s'élevant tout de même à Fr. 4.5077 par habitant.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 27.9. Des efforts devront encore être consentis, en particulier par une coordination entre les centres existants, pour que le CRIO puisse poursuivre sa tâche avec une participation financière limitée des communes.

11. TRANSPORTS PUBLICS

Jusqu'au 15 août 1993, l'exploitation du Bus Nyon-Prangins (BNP) n'a subi aucune modification par rapport à 1992. Le kilométrage reste stable à 137'314 km. (1.1. au 15.8)

Avec la mise en service du nouvel horaire le 16 août 1993, le kilométrage a été porté à 228'679 km. (16.8. au 31.12.)

34'230 km. ont été parcourus uniquement pour le trajet Prangins - Nyon, sur le total de l'année.

Nyon étant nettement favorisé par la nouvelle organisation (3 nouveaux véhicules à plancher surbaissé et horaire cadencé), une nouvelle convention a été signée pour la répartition des frais, à raison de 75 % à charge de Nyon et 25 % à charge de Prangins.

La hausse des tarifs, en début d'année 1993, a eu un effet négatif sur le nombre des voyageurs. Avec le nouvel horaire, on constate, heureusement, une nette progression. Le nombre total des voyageurs sur l'année est cependant en baisse par rapport à 1992 (334'030 contre 348'981).

- 12. <u>SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE</u> (Liste limitée aux sociétés avec participation financière)
- 12.1. Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC) La Commune est membre de cette société et possède 1144 actions nominatives de valeur nominale de Fr. 125.--. Elle est représentée au Conseil d'administration par M. J.-P. FRUTIGER, syndic. La société est présidée par M. J.-Cl. CHRISTEN, syndic de Gland. Son directeur est M. Ch. CRISINEL.
- 12.2. Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)

La Commune est membre de cette société et possède 60 actions nominatives de valeur nominale de Fr. 500.--. Elle est représentée au Conseil d'administration par M. J.-P. FRUTIGER, syndic. La société est présidée par M. J. LOCATELLI, syndic de Nyon. La Direction est assurée par M. J. PITTET.

- 12.3. Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE)
 La Commune est membre de cette société et possède 46 actions nominatives de valeur nominale de Fr. 500.--. Elle est représentée à l'assemblée des actionnaires par le biais de la SEIC.
- 12.4. Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cerque-Morez (NStCM)
 La Commune possède 42 actions ordinaires de valeur nominale
 de Fr. 250.--. Elle n'est pas représentée au Conseil
 d'administration. Mme Cl. BERTHET, conseillère municipale,
 représente la commune à l'assemblée des actionnaires.
- 12.5. <u>Association pour l'Aménagement de la Région Nyonnaise</u> (ARN)

La Commune est membre de cette Association et y est représentée par M. A. MEYLAN, municipal. Les éléments relatifs aux travaux de cette Association figurent sous point 5.2. du présent rapport. La Commune paie une contribution annuelle.

12.6. <u>Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)</u>

Cette Société a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

Les divers travaux devant amener à la constitution de la Société se sont déroulés durant l'année. Le préavis de la Municipalité traitant du concept de principe, de la création de la Société anonyme et de la participation de la Commune au capital-actions a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 2 juin 1993. La Commune a souscrit 181 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 100.--. La Commune n'est pas représentée au Conseil d'administration. C'est M. H.-R. KAPPELER qui représente notre Commune en tant que délégué à l'assemblée des actionnaires. La Société est présidée par M. M. CAMPICHE, municipal à Nyon.

12.7. Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)

Ce service intercommunal qui regroupe 9 communes a pour but l'utilisation commune d'une unité mobile pour la déshydratation des boues de leurs stations d'épuration.

Les Communes assument la part des frais d'acquisition et d'exploitation proportionnellement au nombre d'"équivalent - habitants".

Notre Commune est représentée au Comité de direction par M. H.-R. KAPPELER, municipal. Le Président de ce Comité de direction est M. A. EGLI, municipal à Founex.

13. SOCIETES LOCALES

Les contacts entre les sociétés locales, leur organisation faîtière l'Union des sociétés locales (USL) et la Municipalité se sont poursuivis, en particulier au cours de deux rencontres. Compte tenu du rôle joué par les Sociétés dans la vie de notre village et vu l'appui qui leur est apporté par les pouvoirs publics, que ce soit par la mise à disposition de locaux, d'installations, etc.. ou sous forme d'une aide financière, il est important que les relations soient clairement définies.

Une nouvelle clé de répartition des subsides aux sociétés a été mise au point en début d'année avec effet rétroactif pour l'année 1992. La plaquette "Prangins, la commune et ses sociétés" comprenant le calendrier des manifestations 1993-1994 n'a pu sortir de presse et être distribuée qu'en milieu d'année suite à une succession de retards de son élaboration à son impression. De nouvelles directives pour l'organisation de la Fête du ler août ont été préparées quand bien même le problème de la localisation de tout ou partie de cette manifestation entre le village et Les Abériaux reste posé. Enfin, il faut relever la fructueuse contribution des sociétés locales à l'inauguration du collège de "La Combe - Les Places" qui, le 15.5., était conjointe avec la Fête au village.

14. **DIVERS**

14.1. Réseau de mères d'accueil de jour

C'est Mme Madeline BRUGGER qui est responsable de ce service. Elle remplit sa tâche avec dévouement et efficacité. Qu'elle en soit remerciée !

En 1993, il y a eu 32 demandes de placements :

19 enfants ont pu être placés dans la commune

6 dans les communes voisines grâce à la coordination entre les différents réseaux et

7 familles ont finalement opté pour une autre solution. Mme BRUGGER a procédé à 7 enquêtes auprès des familles désirant une autorisation d'accueil à la journée.

Une famille a renoncé en cours d'enquête et une famille a reçu une interdiction d'accueil.

Mme BRUGGER organise des rencontres entre les "mamans placeuses", les "mamans de jour" et les enfants dans le courant de l'année et un goûter à la St-Nicolas.

14.2. 3ème âge - Anniversaires

La Commune a fêté en 1993 deux nonagénaires :

Mme T. TSUKAHARA, le 23.9. M. René BERNARD, le 24.11.

Ces jubilaires ont reçu une délégation de la Municipalité qui leur a remis cadeaux et fleurs.

14.3. <u>3ème âge - Fête de fin d'année</u>

Une fête de fin d'année a eu lieu le 7.12.93 à la salle communale.

Ce sont environ 85 personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que les "Prangyms" qui y ont participé. Après l'apéritif, un délicieux repas chaud a été servi par le tenancier de l'Auberge communale. Puis les pupillettes de la SFG-Prangins ont présenté quelques-unes de leurs productions. Ce spectacle plein d'entrain, de jeunesse et de spontanéité a été très apprécié de tous. Merci à la SFG-Prangins.

15. CONCLUSION

Pour notre Commune, la dernière année de la législature 1990-1993, a été marquée par une activité soutenue des autorités aussi bien exécutive que législative. L'ensemble du personnel communal a été également très sollicité dans l'exécution des diverses tâches qui lui incombent.

La Municipalité tient à exprimer ses remerciements tant au Conseil communal et à son Bureau, qu'à tous les membres du personnel communal qui par leur fidélité et leur engagement ont permis d'assurer la vie de la Commune dans de bonnes conditions. Nos remerciements vont aussi à toutes les autres personnes qui, dans un domaine ou dans un autre, contribué à ces bonnes circonstances.



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

BOUCLEMENT DES COMPTES DE L'EXERCICE 1993

Préavis No 4/94 (2ème partie)

Responsable : La Municipalité

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base des art. 21 à 31 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14.1.79 (mis à jour le 1.1.90), la Municipalité vous présente le bouclement des comptes de l'exercice 1993 (2ème partie du rapport de gestion).

La comptabilité et les comptes de la Commune sont tenus dès le 1.1.93 sur un nouveau système de comptabilité informatique. Ceci provoque les modifications suivantes dans la présentation des comptes, par rapport à la méthode adoptée jusqu'ici :

- le système informatique génère et livre directement les éléments suivants :
 - récapitulation
 - tableau des comptes
 - tableau des revenus et charges par nature
 - bilan

Ces documents sont fournis tel quel et ne sont pas repris dans des tableaux séparés.

- Les commentaires et explications sont donnés, en principe, en regard des éléments traités.
- La colonne des éléments relatifs aux comptes 1992 ne comprend aucune indication par suite du changement de système informatique. Afin de pallier à ce fait, il en est fait mention cas échéant dans les commentaires ou explications.

BOI	UCLEMENT DES COMPTES	Page
TA	BLE DES MATIERES	1
1.	RESUME	2
2.	BOUCLEMENT DES COMPTES	3
	2.1. Récapitulation2.2. Tableau des comptes2.3. Tableau des charges et revenus par nature2.4. Bilan	3 4 34 38
3.	AMORTISSEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE	47
4.	TABLEAU DES INVESTISSEMENTS	49
5.	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	50
6.	RESULTAT DE L'EXERCICE	51
7.	COMMENTAIRES	51
	7.1. Généralités7.2. Rendement des impôts7.3. Instruction publique7.4. Sécurité sociale	51 51 52 53
8.	CONCLUSION	54

1. RESUME

1.1. Résultat de l'exercice

 Revenus :
 Fr. 10'880'036.-

 Charges :
 Fr. 10'858'861.-

 Excédent des revenus
 Fr. 21'175.-

Ce montant tient compte d'un versement non budgeté de Fr. 50'000.-- au fonds de rénovation des bâtiments.

1.2. Amortissements et réserves

Amortissements	budgetés	Fr.	689'705
Amortissements	effectués	Fr.	743'669

1.3. Bilan

Actif		
- Disponibilités	Fr.	849'386
- Débiteurs et comptes courants	Fr.	5'235'718
- Placements du patrimoine financier	Fr.	15'728'812
- Investissements du patrimoine		
administratif	Fr.	11'638'811
- Prêts et capitaux de dotations	Fr.	167'110
- Autres dépenses à amortir	Fr.	
- Avances sur financements spéciaux	Fr.	1'157'283
<u>Passif</u>		
- Engagements courants	Fr.	327'925
- Emprunts à moyen et long terme	Fr.	
- Passifs transitoires	Fr.	293'434
- Financements spéciaux et fonds		
de réserve	Fr.	6'367'033
- Capital	Fr.	565'233
Totaux égaux		
(sans tenir compte des ct.)	Fr.	35'023'626
T	_	0.01=.000
Investissements	Fr.	3'217'880
Wargo bruto diautofinangoment	Em	110201202
Marge brute d'autofinancement	Fr.	1'039'392

1.6. Dette

1.4.

1.5.

Etat de la dette au 31.12.92	Fr.	24'020'000
Etat de la dette au 31.12.93	Fr.	27'450'000
Augmentation de la dette	Fr	3'430'000

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	RECAPITULATION	COMPTES	1993		COMPTES	1992
	CHARGES	REVENUS	BODGET 1995			
1	ADMINISTRATION GENERALE	909.225,05	94.725,25	881.800,00		!
2	FINANCES	2.546.212,78	 8.772.111,59	4.300,00- 2.343.605,00		- !
	FINANCES	2.540.212,70	0.772.111,59	8.483.230,00-		1
3	DOMAINES & BATIMENTS	1.261.896,20	494.158,15			i
				482.700,00-		
4	TRAVAUX	1.851.673,35	819.135,15	1.828.600,00		
5	INSTRUCTION PUBL.& CULTES	2.445.353,15	139.836,70	888.100,00- 2.572.200,00		- 1
				70.000,00-		i
6	POLICE	416.673,90	105.033,15	412.800,00		j
_				103.500,00-		!
7	SECURITE SOCIALE	1.088.855,25		1.016.500,00		1
8	SERVICES INDUSTRIELS	338.972,30	455.036,94	320.000,00		i
İ		İ		430.000,00-		i
						!
	Totaux	10.858.861,98	10.880.036,93	10.772.091,00		
2			9	10.461.830,00-		!
	Excédent des charges			310.261,00		
1	Excédent des revenus	21.174,95				i
						1
		10,000,036,03	10,000,036,03	10 772 001 00		!
		10.880.036,93	10.880.036,93	10.772.091,00 10.772.091,00		I
				10.772.091,00		- 1

(L)

Cpte 100.3111. Plus-value de Fr. 6'772.--Achat d'un ordinateur Macintosh + Logiciel pour le secrétariat du Conseil communal

Fr. 3'171.--

Acquisition de nouveaux isoloirs pour les votations

Fr. 4'601.--

No de compte		COMPTES		 BUDGET 1993	COMPARE 100
No de compte LIBELLE 		CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993	COMPTES 199
1	ADMINISTRATION GENERALE	909.225,05	 94.725,25	 881.800,00	
-		303.223,03	94.725,25	4.300,00	
10	AUTORITES	240.749,85		 265.500,00	
100	CONSEIL COMMUNAL	39.818,15	2	41.500,00	2
			<u> </u>		
100.3001	RETRIBUTION DES AUTORITES	10.130,00		11.000,00	
100.3003	JETONS DE PRESENCE AUTORITES ET COMMISSIONS	10.861,00		20.000,00	
100.3030	ASSURANCES SOCIALES AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	445,50	£	500,00	
100.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	100,00		500,00	
100.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	1.971,55		1.500,00	
100.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES			1.000,00	
100.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP.	7.772,00		1.000,00	
100.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS TECHN. DE BUREAU				
100.3163	LOCATION D'OBJETS MOBILIERS	1			1
100.3170	FRAIS DE RECEPTIONS ET DE MANIFESTATIONS	7.651,50		6.000,00	
100.3181	FRAIS DE PORTS, (TIMBRES-POSTE, TOUS-MENAGES, ETC.)	866,60 			
100.3182	FRAIS DE TELEPHONES	20,00			
101	MUNICIPALITE	200.931,70		224.000,00	
101.3001	 RETRIBUTION DES AUTORITES	 69.615,00		70,000,00	
101.3003	JETONS DE PRESENCE DES AUTORITES ET	23.650,00		70.000,00 30.000,00	
101.0000	COMMISSIONS	23.050,00		30.000,00	
101.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC,	7.694,40		7.500,00	
	PART EMPLOYEUR				

4

<u>Cpte 101.3170</u>. Plus-value de Fr. 13'755.15 Les frais pour l'inauguration du collège ont dépassé de Fr. 5'236.-- le montant budgeté

Autre poste important : repas 3ème âge Fr. 3'221.20

Cpte 110.3189. Plus-value de Fr. 3'010.25 Budget mal évalué, n'a pas pris en compte les frais des élections communales (4ème année de la législature) Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1993	BUDGET 1993	 COMPTES 1992
No de compte		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES 1992
101.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	5.332,00		12.500,00	
101.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	6.869,20		8.000,00	
101.3099	CHARGES DIVERSES DES AUTORITES	6.888,95	i	6.000,00	
101.3170	FRAIS DE RECEPTIONS ET DE MANIFESTATIONS	53.755,15	j	40.000,00	
101.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	27.127,00		50.000,00	
1 110	 ADMINISTRATION		11.600,25	397.300,00	
				4.300,00	
110.3011	 TRAITEMENTS DU PERSONNEL			186.900,00	
110.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	7.037,00	i	12.000,00	
110.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	15.520,45	İ	16.700,00	
110.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	25.975,20		29.900,00	
110.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	8.441,95	· ·	9.300,00	
	PART EMPLOYEUR	0.441,75		J. 300,00	
110.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	676,80		2.000,00	
110.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	270,60	i	1.500,00	
110.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL	300,00	į	5.000,00	
110.3101	IMPRIMES, FOURN. DE BUREAU	17.806,95		15.000,00	
110.3102	LIVRES/JOURNAUX/DOCUMENTATION	13.986,65		12.000,00	
	ET FRAIS D'ANNONCES	1		121000,00	
110.3109	MATERIEL DIVERS	1.206,70	i	500,00	
110.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP.	7.005,50		10.000,00	
110.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES ET DES EQUIP. TECHN. DE BUREAU	1.092,50		1.000,00	
110.3181	FRAIS DE PORT, (TIMBRES-POSTE, TOUS-MENAGES)	9.633,60		10.000,00	
110.3182	FRAIS DE TELEPHONES	9.846,20		12.000,00	
110.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	1.035,05		2.000,00	
110.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSES, RC	11.447,90		10.000,00	
110.3187	EMOLUMENTS, (CADASTRE)	60,00		500,00	
110.3189	FRAIS DIVERS RELATIFS AUX ELECTIONS	6.010,25		3.000,00	
	ET VOTATIONS	0.010/25		1.000,00	

(=

Cpte 110.3653. Moins-value de Fr. 19'510.--Explication déjà donnée au Conseil communal lors de la séance du 9.2.94. Le budget comprenait les frais d'établissement d'une notice historique sur la Commune. Notice non réalisée

Cptes 180.3527 et 180.4659

Les 2 comptes donnent séparément le montant de la facture payée par la Commune Fr. 250'231.95 et le montant de la subvention cantonale Fr. 83'125.--. Cela abouti à un excédent de charge de Fr. 167'106.95 soit une plus-value de Fr. 16'106.95 Pour mémoire : cpte 1992 : excédent de charge de Fr. 146'660.60

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No do compta	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	 		1000	
No de compte		CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993 	COMPTES	1992	
				 			1
110.3193	COTISATIONS A DES INSTITUTIONS DE DROIT PRIVE	8.906,80		10.000,00	İ		i
110.3521	PARTICIPATION A DES CHARGES DE JUSTICE ET DE	2.483,00		3.000,00	1		1
	SECURITE PUBL. AUTRES COMMUNES				I		1
110.3651	AIDE POUR LA JUSTICE ET LA SECURITE	113,00					1
1 110.3653	PUBLIQUE			45 000 00	!		!
1	AIDE POUR LA CULTURE, LES LOISIRS ET LE SPORT	25.490,00		45.000,00	! !		!
110.4311	EMOLUMENTS DE CHANCELLERIE		413,10	500,00	l I		-
110.4313	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS: PERMIS	i i	2.410,00				i
1	DIVERS, NATURALISATIONS	i i			İ		i
110.4352	VENTE D'IMPRIMES, MATERIEL, LOIS	1	401,00	300,00	1		1
	REGLEMENTS, PLANS, LIVRES	!					1
110.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS	!		<u>.</u>			!
110.4515	ET CHARGES SOCIALES PARTICIPATION DU CANTON A DES CHARGES				!		
110.4515	DE PREVOYANCE SOCIALE			. 40	! !		1
110.4651	PARTICIP. ET SUBVENTIONS DE TIERS POUR LA	i		500,00	1		i
	JUSTICE ET LA SECURITE PUBL.	i i					i
110.4655	PARTICIP. ET SUBVENTIONS DE TIERS POUR	į į	8.376,15	1.000,00	İ		İ
	LA PREVOYANCE SOCIALE						1
180	 TRANSPORTS PUBLICS	272.983,05	83.125,00	185.000,00			
180.3517	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES	22.751,10		35.000,00			1
100 2507	DE TRAFIC ET D'ENERGIE						1
180.3527	PARTICIPATION A DES CHARGES DE TRAFIC ET	250.231,95		150.000,00			!
1 180.4659	D'ENERGIE D'AUTRES COMMUNES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS		83.125,00				
100.4003	DIVERSES DE TIERS	;					
190	 SERVICE D'INFORMATIQUE	 33.695,00		34.000,00			1
190.3091	FRAIS POUR LA FORMATION			5.000,00			
1	PROFESSIONNELLE DU PERSONEL		j				

~

<u>Cpte 190.3111</u>. Plus-value de Fr. 10'221.25 Acquisition d'un programme non prévu dans le préavis (gestion des chiens)

Achat d'un lecteur de microfilms et microfiches pour le contrôle des habitants

Fr. 4'000.--

Fr. 6'987.25

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

1	No de compte	 LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	 COMPTES 1992	
į	no de compte		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES 1992	
i							
-	190.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	3.809,85	\downarrow	5.000,00	İ	
	190.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES, ET D'EQUIPEMENTS TECHN. DE BUREAU	12.221,25		2.000,00		
j	190.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES, ET	12.788,90		22.000,00	i	
1		DES EQUIP.TECHNIQUES DE BUREAU		4		i	
1						<u> </u>	

Cpte 200.3101. Plus-value de Fr. 983.60 Poste légèrement sous-estimé Pour mémoire : Cpte 1992 : Fr. 2'583.35

Cpte 210.3191 - Impôts et taxes payées à d'autres communes et au canton Plus-value de Fr. 171'159.90 Selon avis de taxation du 6.8.93 nous avons dû rétrocéder la somme de Fr. 176'159.90. Il s'agit de la valeur d'impôt sur le bénéfice de personnes morales, pour des raisons de changement de structure juridique (filiales à l'étranger et formation d'une société "holding")

TABLEAU DES COMPTES

No de compte l		COMPTES	1993	 BUDGET 1993	GOMBERG	1000
No de compte L I B E L L E -	CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES	1992	
					!	
2 	FINANCES	2.546.212,78	8.772.111,59	2.343.605,00 8.483.230,00	 	
i i						
200 	COMPTABILITE GENERALE	116.154,30	35,60	120.900,00	 	
				,		
200.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	86.089,70		86.100,00		
200.3030 	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	7.146,70		7.700,00		
200.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	11.953,65		13.800,00		
200.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	3.876,80		4.300,00		
	PART EMPLOYEUR	i i			İ	
200.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	1.536,00		1.000,00	İ	
200.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	317,00		1.000,00		
200.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	2.983,60		2.000,00		
200.3111	ACHAT DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU					
200.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES, ET			500,00		
	DES EQUIP. TECHN. DE BUREAU			500,00		
200.3181	FRAIS DE PORTS ET DE COMPTE	1.062,80		1.000,00		
	DE CHEQUES POSTAUX			11000,00		
200.3184	FRAIS DE CONTENTIEUX + POURSUITES	873,05		3.000,00		
200.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	315,00		500,00		
I	CHOSES ET RC	1	3			
200.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS	1	u l	2		
	ET DE CHARGES SOCIALES	1				
200.4362	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1	35,60	l l		
	(POURSUITES, RAPPELS, ETC.)					
210	IMPOTS	255.595,35	7.816.529,45	53.000,00		
		!		7.500.000,00		
210.3187	EMOLUMENTS	22.759,10		20.000,00		
210.3191	IMPOTS ET TAXES PAYES A D'AUTRES	176.159,90	9	5.000,00		
	COMMUNES ET AU CANTON	1	j			

~

<u>Cptes 210.4001 à 210.4411</u> - Voir commentaires particuliers aux pages 51 et 52 du présent document

Cpte 220.4221 - Durant l'année 1993, nous avons toujours maintenu les liquidités à un bas niveau. Cela a eu pour conséquence de diminuer les intérêts des placements à court terme. Voir la conséquence inverse sur le cpte 220.3223 : Moins-value de Fr. 47'050.--

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE	COMPTES 1993		 BUDGET 1993	COMPTES	1002
		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES .	1992
	 			 -		
210.3290	INTERETS REMUNERATOIRES	12.188,05	į	8.000,00	i	
210.3301	DEFALCATIONS SUR IMPOTS, AMORTIS. DES	44.488,30	Ì	20.000,00	i	
1	CREANCES ET DES DEBITEURS		l		ĺ	
210.4001	IMPOT SUR LE REVENU		4.931.741,95	4.685.000,00	İ	
210.4002	IMPOT SUR LA FORTUNE	1	498.828,35	575.000,00	İ	
210.4003	IMPOT A LA SOURCE		124.195,55	90.000,00	ĺ	
210.4004	IMPOT SPECIAL ETRANGERS	1	131.500,85	100.000,00	Ì	
210.4011	IMPOT SUR LE BENEFICE NET		422.556,60	650.000,00	an and a second	
1	DES PERSONNES MORALES	1			ĺ	
210.4012	IMPOT SUR LE CAPITAL		294.137,85	300.000,00	İ	
	DES PERSONNES MORALES	1			ĺ	
210.4013	IMPOT COMPLEMENTAIRE SUR LES IMMEUBLES		31.631,50	25.000,00	ĺ	
1	DES PERSONNES MORALES	ĺ			ĺ	
210.4020	IMPOT FONCIER		491.155,60	450.000,00	ĺ	
210.4040	DROITS DE MUTATION		216.064,80	235.000,00	İ	
210.4050	IMPOT S/SUCCESSIONS & DONATIONS	İ	283.788,55	100.000,00	Ì	
210.4061	IMPOT SUR LES CHIENS	į.	11.360,00		İ	
210.4090	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATIONS				İ	
210.4101	PATENTE TABAC, BOISSONS	İ	14.115,25	10.000,00	İ	
210.4221	INTERETS MORATOIRES	1 - 1	22.334,15	13.000,00	İ	
210.4319	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS		11.329,25			
1 1	INTERETS SUR ACPTES PROV.	İ		·	İ	
210.4411	PART DE L'IMPOT SUR LES GAINS IMMOBILIERS		331.789,20	250.000,00		
 220	SERVICE FINANCIER	1.430.793,23	 948.852,54	1.480.000,00		
				976.730,00		
İ					1	
220.3183	FRAIS BANCAIRES	2.843,23		2.500,00		
220.3210	INTERETS DES DETTES à COURT TERME			2.500,00		
220.3223	INTERETS DES EMPRUNTS A MOYEN	1.427.950,00		1.475.000,00		
	ET LONG TERME					
220.4221	REVENU DES COMPTES COURANTS ET		2.472,54	30.000,00		
	DES PLACEMENTS A COURT TERME					
220.4250	REVENU DES PRETS ET PARTICIPATIONS		10.650,00	11.000,00		
	DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF					

9

Cpte 230 - Voir commentaires particuliers aux
pages 47 et 48 du présent document

No de compte	LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993 	 COMPTES	1002
No de compte		CHARGES	REVENUS		COMPTES	1992
220.4440	SUBSIDES AUX COMMUNES OBEREES				!	
220.4909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES		935.730,00	935.730,00		
230	 AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON-VENTILES 	743.669,90 743.669,90	6.694,00	689.705,00 6.500,00		
230.3301	 AMORTISSEMENTS DES CREANCES ET DEBITEURS	 17.714,90 				
230.3302	AMORTISSEMENTS DES TITRES ET PLACEMENTS	 				
230.3303	AMORTISSEMENTS DES TERRAINS	İ			5	
230.3311	AMORTISSEMENTS D'OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	90.835,00 		265.085,00	2	
230.3312	AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			268.220,00		
230.3313	AMORTISSEMENTS DES MACHINES, DU MOBILIER ET VEHICULES	80.150,00		156.400,00	25	
230.3319	AMORTISSEMENTS DIVERS	i		*		
230.3321	AMORTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	i !		2		
230.3329	AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	i I				
230.3801	ATTRIBUTION AU FONDS DE RESERVE MOBILIER	i				
230.3803	ATTRIBUTION AU FONDS DE RENOVATION DES BATIMENTS	401.220,00 401.220,00				
230.3804	ATTRIBUTION FONDS DE RESERVE ROUTES ET INFRASTRUCTURES	153.750,00				
230.4512	PARTICIPATION DU CANTON A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES		6.694,00	6.500,00		
 	D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES	 				

Cpte 350.3114. Moins-Value de Fr. 29'418.40 Ce poste ne comprend que quelques prestations pour un montant total de Fr. 581.10 Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 7'893.75

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE 	COMPTES 1993		 BUDGET 1993	 COMPTES	1002
No de compte 		CHARGES	REVENUS	Bobdel 1993	COMPTES	1992
3 	DOMAINES & BATIMENTS	1.261.896,20	494.158,15	1.396.586,00 482.700,00		
				402.700,00		
31	TERRAINS	22.660,65	22.498,70	45.000,00	!	
				20.000,00 	 	
310.3145	ENTRETIEN DES TERRAINS ET DOMAINES	4.950,00		5.000,00	ĺ	
310.3147	ENTRETIEN DES COURS D'EAU, LACS ET OUVRAGES DE PROTECTION	17.290,65		35.000,00		
310.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	420,00		5.000,00	! 	
310.4232	LOCATION DES TERRAINS ET FERMAGES		22.498,70	20.000,00		
! 	DU PATRIMOINE FINANCIER 					
32	FORETS	16.457,95	2.687,10	21.500,00	İ	
[*]				5.000,00		
320.3134	APPROVISIONNEMENTS DES FORETS					
320.3146	ENTRETIEN DES FORETS	13.688,00		18.000,00	l	
320.3188 320.3528	FRAIS DE TRANSPORTS PARTICIPATION A DES CHARGES D'AUTRES	498,10 2.271,85		500,00 3.000,00		
	COMMUNES (GARDE-FORESTIER)					
320.4355	VENTES DE BOIS		2.687,10	5.000,00		
320.4518 	SUBVENTIONS CANTONALES PARTICIPATION DU CANTON					
	*					
35 	BATIMENTS	1.222.777,60	468.972,35	1.330.086,00 457.700,00		
				157.700,00		
350	BATIMENTS LOCATIFS	180.331,25	258.267,25	182.000,00		
				200.000,00 		
350.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL	581,10		30.000,00		
 350.3123	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN ACHAT ET CONSOMMATION	 10.713,15		 8.000,00		
	D'ELECTRICITE			0.000,00		
	•					

Cpte 350.3141. Plus-value de Fr. 28'767.25 Ce compte comprend notamment les travaux exécutés à l'Auberge communale, qui représentent les postes les plus importants

Cpte 350.4363. Plus-value en revenus de Fr. 17'880.85 Il s'agit de la part prise par le locataire de l'Auberge communale pour des travaux lui incombant et d'une note de crédit d'un maître d'état

Cpte 351.3012. Plus-value de Fr. 6'067.85 Concerne le salaire relatif à la conciergerie du bâtiment communal. Somme mal budgetée Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 10'852.80

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993	 COMPTES	1992	1
no de compte		CHARGES	REVENUS	 	COMPTES	1992	
350.3124	ACHAT ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	6.578,30		8.000,00	1		
350.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	118.767,25		90.000,00	1		
350.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET				!		1
	DES EQUIPEMENTS						
350.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL	19.267,75		10.000,00	ļ		!
200 2402	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				!		1
350.3182	FRAIS DE TELEPHONE	751,20		2.000,00	1		!
350.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	9.180,00		20.000,00	!		!
350.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS	14.492,50		14.000,00	!		1
250 4021	CHOSES ET RC	!	040 206 40		l .		
350.4231	LOYERS DES BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER		240.386,40	200.000,00	1		1
350.4363	FINANCIER REMBOURSEMENT, FRAIS ENTRETIEN		17.880,85		! !		-
330.4303	REPARATIONS		17.000,05		ł I		-
	KEFAKATIONS				! !		-
351	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	61.513,50		86.300,00			İ
					i I		
351.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	19.979,40		21.000,00			i
351.3012	TRAITEMENT DU PERSONNEL OCCASIONNEL	11.067,85		5.000,00			1
351.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC	2.570,50		2.500,00			1
	PART EMPLOYEUR	1			l		1
351.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	2.792,60		3.300,00	l		1
351.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	899,70		1.000,00	1		1
	PART EMPLOYEUR	1			1		1
351.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP.	1		5.000,00	1		1
	TECHNIQUE DE BUREAU	1					1
351.3114	ACHAT DE MACHINES DE MATERIEL D'EXPLOIT.	1					1
	ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	1					1
351.3123	ACHAT ET CONSOMMATION	6.937,85		7.000,00			1
	D'ELECTRICITE						
351.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	3.929,85		7.000,00			
351.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	10.076,95		15.000,00			
351.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET						
	DES EQUIPEMENTS						I

Cpte 352.3012. Plus-value de Fr. 6'035.65 Ce poste comprend les travaux de nettoyage occasionnels des bâtiments scolaires Montant sous-estimé au budget Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 9'677.20

	 No de compte	 LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	 COMPTES	1002	
i			CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES	1992	
	351.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	 519,60		3.000,00	 		
1	351.3182	FRAIS DE TELEPHONE	İ		500,00			i
1	351.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	İ		10.000,00	İ		i
	351.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSES ET RC	2.739,20 		6.000,00			
1	352	BATIMENTS SCOLAIRES	 686.757,40 	2.809,70	735.300,00			
1	352.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	 119.006,60		121.800,00			
1	352.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	11.035,65		5.000,00			i
1	352.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	10.780,05		13.000,00			j 2
1	352.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	16.471,25		19.500,00			İ
1	352.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	5.359,10	!	6.500,00			
i	352.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES			500,00	4 9		1
i	352.3114	ACHAT DE MACHINES DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	8.213,80		10.000,00			
1	352.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	25.011,95	į	20.000,00			i
1	352.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	11.878,50	j	25.000,00			i
1	352.3133	ACHATS DE PRODUITS DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION	4.640,25	İ	8.000,00			ĺ
1	352.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	56.860,90	İ	90.000,00		l i	
1	352.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS	258,05	Ì				
1	352.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	12.803,80		10.000,00			
1	352.3182	FRAIS DE TELEPHONE	230,50					
İ	352.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	i	i	i			
1	352.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSES ET RC	7.207,00		9.000,00			
1	352.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	397.000,00	i	397.000,00			
1	352.4271	LOYERS DES BATIMENTS DU PATRIMOINE	i	1.550,00			j	
1		ADMINISTRATIF	1	İ	i i			

_

Cpte 354.4231. Moins-value en revenus de Fr. 50'004.60 En fait, le montant de Fr. 207'695.40 représente le solde du compte de gérance qui comprend les loyers et les charges du propriétaire. Ce poste comprend donc les dépenses prévues au cpte 354.3141. Il faut donc comparer le chiffre de Fr. 257'700.-- moins Fr. 35'000.-- = Fr. 222'700.-- montant budgeté avec le montant de Fr. 207'695.40

No de compte	 LIBELLE 	COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993	COMPTES 1992
No de compte		CHARGES	REVENUS	202021 1330	COMPTES 1992
352.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS	j i	1.259,70	j	
	ET CHARGES SOCIALES	!			
353	 TEMPLE 	17.636,95	200,00	 17.200,00	
1 252 2114					
353.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	ATS DE MACHINES, DE MATERIEL 436,80 KPLOITATION ET D'ENTRETIEN		1.000,00	
353.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	900,70		700,00	
353.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	1.024,10			
353.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	14.003,15		12.000,00	
353.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET			2.000,00	
 353.3186	DES EQUIPEMENTS PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	1.272,20		1.500,00	
333.3166	CHOSE ET RC	1.272,20		1.500,00	
353.4271	UTILISATION DE L'ORGUE		200,00		
354	BATIMENT SUBVENTIONNE	209.286,00	207.695,40	244.286,00	
!				257.700,00	İ
354.3141	 ENTRETIEN DES BATIMENTS			35.000,00	
354.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	209.286,00		209.286,00	
354.4231	IMMEUBLE BENEX 6A, LOYER + SUBSIDE		207.695,40	257.700,00	İ
355	 BATIMENT PROTECTION CIVILE	67.252,50		65.000,00	
355.3114 	ACHAT DE MACHINES DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS				
355.3123	ACHAT ET CONSOMMATION	1.373,45			
I	D'ELECTRICITE	İ			İ
355.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	879,05	l		1
355.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS				
355.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS				
I control	DES EÑOTEMENTS	1	2		1

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	LIBELLE	COMPTES		BUDGET 1993	COMPTES 199	92
 		CHARGES	REVENUS			
355.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL		İ			j
	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN					Ţ
355.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	65.000,00		65.000,00		
						- 1

Cptes 410.3185 et 410.4313. Plus-value en charges et en revenus
Au total un excédent de revenus de Fr. 22'978.30 en place d'un montant budgeté de Fr. 3'000.-Cela est dû au nombre d'enquêtes publiques et de permis de construire et d'habiter
Pour mémoire : cpte 1992 : excédent de revenus : Fr. 7'121.20

i			i	
c		,	١	
٦	_			

!	<u> </u>	COMPTES	1 9 9 3	 	 I		- I
No de compte	LIBELLE -	CHARGES REVENUS		BUDGET 1993 	COMPTES	1992	
4	 TRAVAUX	 1.851.673,35 	819.135,15	1.828.600,00 888.100,00	 		
41	 SERVICE TECHNIQUE 	168.123,50 	57.282,40	173.600,00 30.000,00			1
410.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	94.202,90		94.300,00	! !		
410.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	7.806,75		8.500,00	İ		i
410.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	13.275,75		15.100,00	İ		İ
410.3050 	ASSURANCE ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	4.242,15		4.700,00	 		1
410.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	774,60		1.500,00	İ		i
410.3062	AUTRES FRAIS DE TRANSPORT	1		500,00			1
410.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL			1.500,00	 		
410.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	466,90	İ	3.000,00	İ		İ
410.3102	LIVRES/JOURNAUX/DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	12.287,05		12.000,00			1
410.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP.	763,30	į	4.000,00			1
410.3182	INSTALLATION RADIOTELEPHONIQUE	i i	į	1.500,00	C++		i
410.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	34.304,10	İ	27.000,00	7		İ
410.4313 410.4361 	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES		57.282,40 	30.000,00			
42	SERVICE DE L'URBANISME	12.093,55		21.000,00			
420.3102	LIVRES/JOURNAUX/DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	1.863,25		500,00 			
420.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES (ETUDES DIVERSES)	9.354,00		20.000,00			
420.3189	FRAIS DIVERS	876,30		500,00			

Cpte 430.3012. Plus-value de Fr. 6'085.80
Ce poste comprend le salaire du remplaçant de
M. Léchaire engagé à titre temporaire
(Voir page 10 du rapport de gestion, lère partie)

Cpte 430.3142. Plus-value de Fr. 21'977.35
Ce poste comprend les travaux de réfection plus
nombreux que prévus
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 145'919.30

Cpte 430.3143. Plus-value de Fr. 6'197.20
Il s'agit de marquage à la "plastiline" non
prévu au budget

Cpte 430.3162. Plus value de Fr. 5'600.--Ce compte comprend la création d'une servitude de passage public (sentier du golf) et ses frais d'établissement par le géomètre Ce montant n'avait pas été porté au budget

Cpte 430.3185. Plus-value de Fr. 19'850.-Ce poste comprend les honoraires pour les études
suivantes :

- plan alignement Bénex-Dessus
- modification limites de parcelles
- réseau pistes cyclables
- giratoire route Etraz

Le nombre d'objets a été plus important que prévu

No de compte	LIBELLE	COMPTES	1993	BUDGET 1993	 COMPTES 1992
No de compte		CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993	COMPIES 1992
43	ROUTES	417.780,25	4.231,80	358.400,00	
 430 	RESEAU ROUTIER	 347.689,95 	4.231,80 	308.400,00	
 430.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	 117.221,20		119.500,00	
430.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	6.085,80			
430.3030 	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/PC, PART EMPLOYEUR	10.187,75		10.800,00	
430.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	16.085,85	i	19.100,00	
430.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	5.278,70		6.000,00	
1	PART EMPLOYEUR		İ		
430.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES		İ	500,00	
430.3114	ACHAT DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	7.063,20 	.	15.000,00	
430.3115	ACHAT DE VEHICULES, ENGINS	538,30	i	5.000,00	
1	AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES		İ		
430.3124	ACHAT ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	6.070,85	İ	5.000,00	
430.3135 	ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET DE FOURNITURES	247,55 		5.000,00	
430.3142	ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER	121.977,35	i	100.000,00	
430.3143	POSE DE SIGNALISATION ROUTIERE	6.917,20	İ		İ
430.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS	8.224,00		5.000,00	ĺ
1	AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES		1		
430.3162	REDEVANCES D'UTILISATION/DROITS DE SUPERFICIE DROITS DE PASSAGE	5.600,00			I
430.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	29.850,00		10.000,00	i
430.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	4.347,20		5.000,00	
	CHOSES ET RC				
430.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	1.995,00	i	2.500,00	
430.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS		1.376,30		İ
	ET CHARGES SOCIALES		İ		İ
430.4363	REMBOURSEMENT, FRAIS ENTRETIEN	ĺ	2.855,50		ĺ
	REPARATIONS	1	1		1

Cpte 431.3143. Plus-value de Fr. 17'910.20
Ce cpte comprend les postes importants suivants :
 - éclairage public rte de l'Etraz
 - travaux aux Abériaux
 - éclairage rte Suisse - rte du Clos
Travaux plus nombreux que budgetés

Cpte 440.3143. Plus-value de Fr. 9'336.95 La plus-value est due essentiellement au poste de l'éclairage public des Abériaux (env. Fr. 8'000.--)

Cpte 440.3145. Plus-value de Fr. 30'536.90
La plus-value est due à des travaux tels que :
- réaménagement terrain Baudat (env. Fr. 19'000.--)
- création place containers (env. Fr. 10'000.--)
- arrachage tilleuls aux Abériaux (env. Fr. 5'000.--)

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	COMPTES 1993		 COMPTES	1000
No de compte	L I B E E E E 	CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993 	COMPTES	1992
430.4517	 					
430.4317	ENTRETIEN DES ROUTES			,		
431	 ECLAIRAGE PUBLIC 	70.090,30		 50.000,00 	! 	
431.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	27.180,10		25.000,00	!	
431.3143	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	42.910,20		25.000,00	1	
.02.0210	ET SIGNALISATION ROUTIERE	42.510,20		23.000,00		
44	 PARCS, PROMENADES ET CIMETIERE (+ TERRAIN DE 	250.102,50		 242.500,00 	 	
440.3011	 	00.701.60		04 200 00		
440.3012	TRAITEMENT DU PERSONNEL SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	82.791,60		84.200,00		
440.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC,	6.839,35		7.600,00	! !	
440.3030	PART EMPLOYEUR	0.039,33		1		
440.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	11.366,70		13.500,00	Ì	
440.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	3.728,30		4.200,00		
440.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL	2.286,70		8.000,00		
440.3123	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE			3.000,00		
440.3134	APPROVISIONNEMENTS DES DOMAINES	23.185,00		40.000,00		
440.3134	ET JARDINS	23.103,00		1 40.000,00		
440.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	643,00		3.000,00		
440.3143	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	14.336,95		5.000,00		
	ET SIGNALISATION ROUTIERE	i i				
440.3145	ENTRETIEN DES PARCS ET DES	100.536,90		70.000,00		
	ZONES DE LOISIR	i i				
440.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL	4.388,00		3.000,00		
	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	1				
440.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISE	1		1.000,00		
440.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	1				
	CHOSES ET RC	1				

18

Cpte 450.3114. Plus-value de Fr. 13'493.-Ce compte comprend l'achat de plusieurs containers
de récupération et les frais de clôture de la place
du Curson. Ces dépenses ont été nécessaires, pour
le bon ordre du ramassage des déchets
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 11'710.80

Cpte 450.3188. Plus-value de Fr. 59'233.-L'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères provoquent des frais qui ne peuvent pas être évités et qui augmentent
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 202'003.80
Budget 1993 : sous estimé

Cpte 461.3811. Moins-value de Fr. 77'031.60
Le montant de ce poste est fonction du résultat
de l'exercice

<u>Cpte 461.4341</u>. Moins-value de Fr. 20'917.20 Recettes purement aléatoires dépendant du nombre et de la nature des raccordements effectués

Cpte 461.4342. Moins-value de Fr. 24'127.40 L'essentiel de cette recette sont les taxes annuelles de raccordement qui se montent à environ Fr. 210'000.-Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 202'879.80

| COMPTES 1993

	No de compte	LIBELLE	İ		BUDGET 1993	COMPTES	1992	i
			CHARGES	REVENUS			1332	
	440.4272	REDEVANCES D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET ADMINISTRATIF	 	 		 		
	45	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	247.114,60	1.162,00	176.000,00			
			 	 	1.000,00	1		1
	450.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	18.493,00		5.000,00	! !		İ
	450.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	67,00	i	i	i		i
	450.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	4.101,60	i I	3.000,00	<u>.</u>		į I
	450.3163	LOCATIONS BENNES COMPACTANTES	5.220,00	ĺ	8.000,00	j		i
	450.3188	FRAIS DE TRANSPORTS, ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES ORDURES	219.233,00	 	160.000,00	İ		
	450.4354	VENTE DE PAPIER ET DE VERRE		1.162,00	1.000,00	ĺ		İ
	46	RESEAUX D'EGOUTS ET D'EPURATION	324.433,20	324.433,20	427.100,00	 		
					427.100,00	1		
	461	COLLECTEURS EAUX USEES ET EAUX CLAIRES	224.906,40	224.906,40	270.000,00	<u> </u>		
-					270.000,00			!
	461.3101	 IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU						
	461.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				 		
i	461.3144	ENTRETIEN DES CANALISATIONS	44.085,00		30.000,00			i
1	461.3162	REDEVANCE D'UTILISATION DES EAUX	3.600,00	i		ĺ		i
!		AU LIEU DIT "LES ABERIAUX"						l
!	461.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	20.253,00		6.000,00			l
	461.3811	ATTRIB. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'EPUR. DES EAUX (COLLECTEUR)	156.968,40 		234.000,00 			
	461.4341	TAXES UNIQUES DE RACCORDEMENT AUX COLLECTEURS		14.032,80	35.000,00			
	461.4342	TAXES ANNUELLES D'UTILISATION (COLLECTEURS)		210.873,60	235.000,00			
1		,	A. V.				i	

<u>Cpte 462.3188</u>. Moins-value de Fr. 49'196.10 Frais inférieurs aux prévisions budgétaires Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 33'825.90

Cpte 462.4341. Moins-value de Fr. 20'967.20
Même remarque que pour le cpte 461.4341

<u>Cpte 462.4342</u>. Moins-value de Fr. 14'350.--Même remarque que pour le cpte 461.4342 Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 67'626.60

COMPTES 1993

No de compte	LIBELLE				COMPTES 1992
	 	CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993 	
 	GTT TO TO THE TOTAL THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE TOTAL TO THE T				
462	STATION D'EPURATION	99.526,80	99.526,80		! !
) 		1	 	157.100,00 	
462.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	19.739,40	İ	20.100,00	i i
462.3030 	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	1.628,55	 	1.800,00	
462.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	2.694,60		3.200,00	i i
462.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	888,90		1.000,00	i i
	PART EMPLOYEUR	1			İ
462.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	1		1.000,00	1
462.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1		1.000,00	
	DU PERSONNEL	1			1
462.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU				1
462.3114 	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT.	2.160,35		5.000,00	
462.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	12.675,55		12.000,00	i
462.3133	ACHATS DE PRODUITS ET FOURNITURES	18.822,80		18.000,00	i
	DE NETTOYAGE ET DESINFECTION				İ
462.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	4.031,90		3.000,00	j
462.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL	1.801,95		5.000,00	ĺ
	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				
462.3182	FRAIS DE TELEPHONE	657,40		1.500,00	
462.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	895,00		3.000,00	
462.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	1.777,30		1.500,00	1
460 0400	CHOSES ET RC				
462.3188	FRAIS DE TRANSPORTS, EVACUATION DES BOUES	30.803,90		80.000,00	1
462.3811	ATTRIB. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'EPUR. DES EAUX (STEP)	949,20 			
462.4341	TAXES UNIQUES DE RACCORDEMENT, STEP	i i	14.032,80	35.000,00	
462.4342	TAXES ANNUELLES D'UTILISATION, STEP	j	70.650,00	85.000,00	
462.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS	1 -			i
	ET CHARGES SOCIALES				
462.4656	PARTICIPATION DE TIERS POUR LA	1	14.844,00		
160 1670	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				1
462.4659	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DIVERSES	1			

Cpte 470.3141. Plus-value de Fr. 8'397.50 Ce poste comprend des travaux de réfection de la digue pour un montant de Fr. 9'283.--Travaux indispensables

21

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1993	 BUDGET 1993	 COMPTES 1992
 		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	
 462.4811	DDELEVENES CUD LEG ELMANGEMENTS				
402.4011	PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX SUR L'EPUR. DES EAUX			37.100,00	
 47 	 PORT DES ABERIAUX 	432.025,75 	 432.025,75 	430.000,00 430.000,00	
470.3011	 TRAITEMENTS DU PERSONNEL	55.321,85		 62.400,00	
470.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PERT EMPLOYEUR	4.580,85		5.600,00	
470.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	7.416,65		10.000,00	
470.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	2.491,25		3.100,00	
470.3114 	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	6.472,05		10.000,00	
470.3115	ACHATS DE VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES			1.000,00	
470.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	7.902,20		10.000,00	
470.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	11.397,50		3.000,00	
470.3145	ENTRETIEN DES PARCS ET ZONES DE LOISIR				
470.3147	ENTRETIEN DES COURS D'EAU, LACS ET OUVRAGES DE PROTECTION	1.717,35			
470.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	710,00		1.000,00	
470.3156	ENTRETIEN D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	5.866,00		5.000,00	
470.3162	REDEVANCE D'UTILISATION DES EAUX, AU LIEU DIT "ABERIAUX"			2.000,00	<i>3</i> -
470.3182	FRAIS DE TELEPHONE			700,00	
470.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES				
470.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSE ET RC	1.939,20		1.300,00	
470.3189	FRAIS DIVERS	195,00		1.900,00	
470.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	104,00		100,00	
470.3303	AMORTISSEMENT AMELIORATION, DU PORT DES ABERIAUX (PREAVIS 61/88)	48.456,00		48.456,00	

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

I	No de compte	LIBELLE	COMPTES	1993	BUDGET 1993	COMPTES 1992	
i-			CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPIES 1992	
	470.3811	ATTRIBUTION AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	13.011,85	 			
1	470.3909 470.4272	PORT DES ABERIAUX IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES REDEVANCES D'UTILISATION DU DOMAINE	264.444,00	 	264.444,00 430.000,00		1
İ	17011272	PUBLIC ET ADMINISTRATIF		432.023,73 	430.000,00		

Cpte 500.3011. Plus-value de Fr. 8'288.65 Ce cpte comprend les frais des "patrouilleuses scolaires" pour un montant de Fr. 6'318.-qui n'était pas prévu dans le budget à ce cpte

Cpte 500.3182. Plus-value de Fr. 1'839.20
Selon factures de téléphone de la DAT

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993	 COMPTES	1992
		CHARGES	REVENUS	 	COMPTES	1992
5	 INSTRUCTION PUBL.& CULTES 	 2.445.353,15	139.836,70	 2.572.200,00 70.000,00	 	
50	 ADMINISTRATION DES ECOLES 	105.414,90		 96.000,00 	 	
500.3001	 RETRIBUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE	 5.897,00		 6.000,00	 	
500.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	33.288,65		25.000,00		
500.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	2.530,10		1.500,00		
500.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	3.636,15		4.000,00		
500.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	1.176,40		1.000,00		
500.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	2.000,00		3.000,00		
500.3069	REMBOURSEMENT DE FRAIS, COMMISSION SCOLAIRE			500,00		
500.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	1.225,00		2.500,00		
500.3109	FOURNITURES DE BUREAU ET DIVERS	4.750,70		6.000,00		
500.3170	FRAIS DE RECEPTIONS ET DE MANIFESTATIONS	6.321,30		8.000,00		
500.3181	FRAIS DE PORTS	- 1		500,00		
500.3182	FRAIS DE TELEPHONE ET CONCESSIONS RADIO ET TV	4.339,20		2.500,00		
500.3512	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTE	40.250,40		34.500,00		
500.3514	PARTICIPATIONS A DES CHARGES CANTONALES D'HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE			1.000,00		

N

Cpte 510.3662. Moins-value de Fr. 10'000.--Aucune dépense sur ce compte Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 3'514.--

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	BUDGET 1993	COMPERC	1000
		CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993	COMPTES 	1992
51 	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (ENFANTINE & PRIMAIRE D	541.509,95	18.552,20 	575.200,00 10.000,00		
510,000						
510.3020	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT REMPLACANT PAYE PAR LA COMMUNE	17.497,35 		23.000,00		
510.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC,	1.093,55		1.500,00		
510.3101	PART EMPLOYEUR PHOTOCOPIES	4.920,90		3.500,00	l I	
510.3103	FOURNITURES SCOLAIRES	21.229,30		20.000,00		
510.3111	MOYENS D'ENSEIGNEMENT (INFORMATIQUE)	9.770,70	r e	10.000,00		
510.3112	ACHATS DE MOBILIER SCOLAIRE	382,00	9	5.000,00		
510.3152	ENTRETIEN DU MOBILIER SCOLAIRE	781,45		2.000,00		
510.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS	2.996,00		5.200,00		
	CHOSES ET RC (ASS. ELEVES)					
510.3512 	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTE	445.661,85		465.000,00		
510.3522	PARTICIPATION A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT	32.971,35		25.000,00		
	ET DE CULTE D'AUTRES COMMUNES					
510.3662	AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION	1		10.000,00		
	ET AUX ETUDES	1	1			
510.3663	CULTURE, LOISIRS ET SPORT	4.205,50		5.000,00		
510.4332	FINANCES D'ECOLAGE A CHARGE		1			
!	DES PARENTS		1			
510.4512	PARTICIPATIONS DU CANTON A DES		18.552,20	10.000,00		
	CHARGES D'ENSEIGNEMENT		ļ			
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (DEGRE 5 à 9)	1.616.123,50	121.284,50	1.566.200,00		
		İ	į	60.000,00		
520.3020	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT	11.223,50		10.000,00		
	REMPLACANT	11.225,50		10.000,00		
520.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC,	701,45		700,00		
	PART EMPLOYEUR	,02,45		,00,00		
520.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	2.331,90		4.500,00		
520.3103	FOURNITURES SCOLAIRES	22.468,80		30.000,00		

<u>Cpte 520.3662</u>. Plus-value de Fr. 5'542.50 Les cptes 510.3262 et 520.3662 ont été réunis sur le seul No de cpte 520.3662

Cpte 550.3512. Moins-value de Fr. 150'000.--Depuis l'année 1993, les frais de participation à la formation professionnelle sont pris en charge par le canton.

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993	 COMPTES 199
		CHARGES	REVENUS	•	
520.3111	ACHAT DE MOBILIER, MACHINES, EQUIP.	10.725,20 		14.000,00	
520.3112	ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE	1.332,85		3.000,00	
520.3152	ENTRETIEN DU MOBILIER SCOLAIRE	1.219,55	x .	2.000,00	<u> </u>
520.3188	FRAIS DE TRANSPORT (NYON)	45.335,00		40.000,00	
520.3512	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT (PRANGINS)	423.273,20 		445.000,00	
520.3522	PARTICIP. A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'AUTRES COMMUNES (ECOLAGE)	1.069.112,65 		1.000.000,00	
520.3662	AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION	21.542,50 		12.000,00	
520.3663	CULTURE, LOISIRS ET SPORT	6.856,90		5.000,00	
520.4512	PARTICIPATIONS DU CANTON A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT	 	121.284,50	60.000,00	
53	 ENSEIGNEMENT SPECIALISE 	 123.646,00		125.000,00	
530.3512	 PARTICIPATIONS A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES	 123.646,00 		125.000,00	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	 14.410,00 		14.000,00	
540.3522	PARTICIPATIONS A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'AUTRES COMMUNES	 14.410,00 		14.000,00	
55	FORMATION PROFESSIONNELLE			150.000,00	
550.3512	PARTICIPATIONS A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES			150.000,00	

25

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993	 COMPTES 1992	
		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES 1992 	
 56 	 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	 16.588,70		 18.800,00		-
 560.3132 	 ACHATS DE FOURNITURES POUR SOINS ET ANALYSES	 135,40 		 800,00		
560.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	941,30		2.000,00		i
560.3524 	PARTICIPATION A DES CHARGES D'HYGIENE ET DE SANTE PUBL. AUTRES COM.	15.512,00		16.000,00		į
58 	TEMPLE & CULTES	 27.660,10 		27.000,00		
 580.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	 17.750,00		18.000,00		İ
580.3030 	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	1.464,10 		1.500,00		1
580.3069	FRAIS DIVERS	120,00		500,00		i
580.3652 	AIDE POUR L'ENSEIGNEMENT ET LES CULTES	8.326,00 		7.000,00		İ
						1

26

Cpte 610.3111. Plus-value de Fr. 1'278.50 Il s'agit d'un seul poste relatif à l'acquisition de nouveaux appareils de radio pour la police Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 8'273.45

Cpte 610.3143. Plus-value de Fr. 4'255.70 Il s'agit de 21 factures relatives à divers travaux d'entretien, d'amélioration de la signalisation routière Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 23'128.15

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	BUDGET 1993	 	1000
		CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993	COMPTES	1992
6	POLICE	416.673,90	105.033,15	412.800,00	 	
 61 	 CORPS DE POLICE 	206.078,10 	3.595,80	211.700,00		
610.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	117.981,30		119.300,00	! 	
610.3012 610.3030	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	9.733,60		10.700,00		
610.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	16.346,10		19.100,00	1 	
610.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	5.258,10		6.000,00		
	PART EMPLOYEUR	11,		3,330,33		
610.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	562,00	i	700,00	-	
610.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	100,00	į	500,00		
610.3091 	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL	587,50		500,00		
610.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	3.336,10	i	3.500,00		
610.3102 	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	738,40	İ	3.000,00		
610.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU	4.278,50		3.000,00		
610.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT.	3.523,00		5.000,00		
610.3115	ACHATS DE VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	11.810,00		13.000,00		
610.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	928,20		1.000,00		
610.3143	ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION ROUTIERE	24.255,70		20.000,00		
610.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES ET DES EQUIP. TECHN. DE BUREAU	110,00		500,00		
610.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	2.016,50		2.500,00		
610.3182	FRAIS DE TELEPHONE, (NATEL-C)	1.399,50		2.000,00		
610.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSES ET RC	2.572,40		400,00		

Cpte 620.3012. Plus-value de Fr. 4'334.90 Ce poste comprend les prestations de M. R. Vaney de janvier à août 1993, pour la mise en route du système informatique au contrôle des habitants Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 43'544.10

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1993	BUDGET 1993	COMPERC 100
		CHARGES	REVENUS	BUDGET 1993	COMPTES 1992
610 0100					
610.3192 610.4361	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	541,20		1.000,00	
010.4301	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
610.4370	PRODUIT DES AMENDES		3.595,80	2.500,00	
010.1070	TROUTE DES ATERDES		3.333,60	2.500,00	
62	CONTROLE DES HABITANTS ET POLICE DES ETRANGER	60.297,80	17.446,30	58.800,00	
				22.000,00	
		1	1		
620.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	37.829,70		38.800,00	
620.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	8.334,90		4.000,00	
620.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC,	3.791,15		3.500,00	
620.3040	PART EMPLOYEUR CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	 6.764,10		7.000,00	
620.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	1.703,55	-	2.500,00	
3233333	PART EMPLOYEUR	1.705,55 	i	2.300,00	
620.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES		i		
620.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE		i	1.000,00	
	DU PERSONNEL	i i	j		
620.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	1.874,40	1	2.000,00	
620.3111	ACHATS DE MOBILIER			ll enter	
620.4066	TAXE COMMUNALE DE SEJOUR			2.000,00	
620.4312	EMOLUMENTS DE POLICE ET DE		17.446,30	20.000,00	
620.4361	CONTROLE DES HABITANTS				
020.4361	REMBOURSEMENT DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
	ET CHARGES SOCIALES				
63	POLICE SANITAIRE (INSPECTION DES DENREES ALIM	1.000,00		1.500,00	
	\\\\\				
630.3524	 PARTICIPATION A DES CHARGES D'HYGIENE ET DE	1.000,00		1.500,00	
	SANTE PUBL. D'AUTRES COMMUNES				
		İ	İ		

Cpte 650.3155. Plus-value de Fr. 6'755.95 Le poste le plus important de ce cpte est la modification au véhicule Mercedes No 2 (défense contre l'incendie) de Fr. 7'160.--Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 8'554.35

	ш	=	
ĸ	т	0	

	No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1993	BUDGET 1993	 COMPTES 1992	
i			CHARGES	REVENUS	BODGE1 1993 	COMPIES 1992 	_
	64	 SERVICE DES INHUMATIONS 	526,00	3.500,00	800,00 1.000,00		
i	640.3069	FRAIS DIVERS (INDEMNISATION EXHUMATIONS)	276,00		300,00	4	
-	640.3188	FRAIS DE TRANSPORTS (CONVOIS FUNEBRES)	250,00		500,00		İ
	640.4319	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS (CONCESSIONS, EXHUMATIONS)		3.500,00 	1.000,00		İ
	65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	79.784,00	79.784,00 	78.000,00 78.000,00		
i	650.3013	SOLDE CORPS SAPEURS-POMPIERS	31.918,00		29.000,00		
- 1	650.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	1.987,55		1.000,00		i
- 1	650.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	450,00		2.500,00		i
- 1	650.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	243,40	i	200,00		i
- 1	650.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION	988,30	i	1.700,00		i
- 1		ET FRAIS D'ANNONCES		i			i
1	650.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET ENTRETIEN + VETEMENTS	4.606,30 		3.000,00		
1	650.3116	ACHATS D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	9.992,10 		10.000,00		
- 1	650.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	509,25	İ	600,00		i
- 1	650.3144	ENTRETIEN DES CANALISATIONS	88,00				1
-	650.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES	311,30				1
1	650.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	11.755,95		5.000,00		İ
1	650.3156	ENTRETIEN D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	1.499,50		1.800,00		İ
1	650.3181	FRAIS DE PORT	249,00		300,00		i
- 1	650.3182	FRAIS DE TELEPHONE	2.054,70		2.000,00		i
- 1	650.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	585,10	i	1.000,00		İ
- 1	650.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	1.572,70	j	2.000,00		İ
- 1	I	CHOSES ET RC		1	- 1		1
			to see seems to see seems to see seems to see seems to see seems to see seems to see seems to see seems to see			(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	

Cpte 660.3521. Plus-value de Fr. 8'579.20
Ce compte regroupe les frais de participation aux organismes communaux et cantonaux et aux frais d'instruction. Ces dernières prestations sont variables d'année en année
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 61'741.48
(Voir page 39 du rapport de gestion, 1ère partie)

No de compte	 LIBELLE	COMPTES	1 9 9 3	BUDGET 1993	COMPTES 1	1992
		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993		1992
						
650.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	129,60				i
650.3193 	COTISATIONS A DES INSTITUTIONS DE DROIT PRIVE	556,00 		1.000,00	*	
650.3814 	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX DEFENSE INCENDIE	10.287,25 		16.900,00		İ
650.4301	TAXES D'EXEMPTION DU SERVICE DU FEU	i i	76.472,00	75.000,00		j
650.4370	AMENDES SERVICE DU FEU		450,00			ĺ
650.4651	SUBVENTIONS DE TIERS (ECA)	1	2.862,00	3.000,00		- 1
650.4814 	PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX POUR LE SERVICE DU FEU					!
 66 	PROTECTION CIVILE	 68.988,00 	707,05	62.000,00		
 660.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	 				
660.3116 	ACHATS D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	257,50 257,50		1.000,00		İ
660.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	89,10		500,00		i
660.3186 	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS CHOSES ET RC	62,20 		500,00		
660.3521 	PARTICIPATION A DES CHARGES D'AUTRES COMMUNES (CRIO)	68.579,20 68.579,20		60.000,00		İ
660.4511 	PARTICIPATION DU CANTON A DES CHARGES DE SECURITE PUBLIQUE		707,05 			

<u>Cpte 710.3012</u>. Plus-value de Fr. 4'603.50 Il s'agit des frais occasionnés par le service des "mamans de jour"

Cpte 720.3515. Plus-value de Fr. 62'738.-Il s'agit des factures cantonales pour :
- les prestations complémentaires AVS/AI
- l'aide sociale
- protection de la jeunesse
La variation de ces éléments échappe à la Municipalité
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 735'137.--

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No do combo		COMPTES	1993	BUDGET 1993	COMPERC 1003
No de compte	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES 1992
7	SECURITE SOCIALE	 1.088.855,25		1.016.500,00	
 71 	 SERVICE SOCIAL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL 	 97.674,95 		85.500,00	
 710.3011	 TRAITEMENTS DU PERSONNEL	 67.802,70		61.000,00	
710.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	4.603,50			
710.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	5.997,25		5.500,00	
710.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	9.545,40		9.800,00	
710.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	3.053,30		3.200,00	
710.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	573,30			
710.3182	FRAIS DE TELEPHONE	116,50			
710.3655	AIDES ET SUBVENTIONS POUR LA PREVOYANCE SOCIALE	5.433,00		5.000,00	
710.3659	DONS, AIDES ET SUBVENTIONS CASUELS	550,00		1.000,00	
 72 	 PREVOYANCE SOCIALE 	 978.165,30 		917.000,00	
720.3515	CONTRIB.A PC/AVS, PREVOYANCE & AIDE SOCIALES	912.738,00		850.000,00	
720.3654 	PROTECTION DE LA JEUNESSE AIDES ET SUBVENTIONS POUR L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE (OMSV)	 65.427,30 		67.000,00	
73	 SANTE PUBLIQUE	13.015,00		14.000,00	
730.3654	 - AIDES POUR L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE (HOPITAL DE NYON) 	 13.015,00 		14.000,00	

Cpte 810.3121. Moins-value de Fr. 20'178.50 Il s'agit des achats d'eau au S.I. Nyon et à la SAPAN (Voir page 27 du rapport de gestion lère partie)

Cpte 810.3144. Moins-value de Fr. 11'744.25 Travaux inférieurs en nombre et en importance aux prévisions Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 262'801.10

Cpte 810.3185. Plus-value de Fr. 11'769.50 Ce cpte comprend en plus des expertises habituelles, les frais de l'étude d'expertise pour le raccordement éventuel des réseaux d'eau de Prangins et Nyon d'un montant de Fr. 7'500.--Pour mémoire : cpte 1993 : Fr. 22'359.50

No de compte		COMPTES	1 9 9 3	 BUDGET 1993	 COMPTES 1992
 		CHARGES	REVENUS	 	COMPTES 1992
8 	SERVICES INDUSTRIELS	338.972,30	455.036,94	320.000,00 430.000,00	
į		i	İ		
81	SERVICE DES EAUX	338.972,30	338.972,30	320.000,00 320.000,00	
				320.000,00	*
810.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	27.245,60		27.600,00	
810.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC,	2.253,85		2.500,00	
1	PART EMPLOYEUR				*
810.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	3.724,65		4.400,00	
810.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	1.226,90		1.400,00	
1	PART EMPLOYEUR	1			
810.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES			500,00	
810.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL	3.940,35		3.000,00	
1	D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	1			
810.3115	ACHATS DE VEHICULES, ENGINS	1		3.000,00	
	AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	1			
810.3121	ACHATS ET CONSOMMATION D'EAU	99.821,50		120.000,00	
810.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	3.522,60		4.000,00	
810.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	1		5.000,00	
810.3141	ENTRETIEN STATIONS DE POMPAGE	1			
	ET RESERVOIRS	1			
810.3144	ENTRETIEN DES CANALISATIONS	28.255,75		40.000,00	
810.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS	1		2.000,00	
	AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES				
810.3156	ENTRETIEN D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL	9.634,95		10.000,00	
	SPECIALISE				
810.3162	REDEVANCES D'UTILISATION ET DROITS			2.500,00	
	DE SUPERFICIE				
810.3182	FRAIS DE TELEPHONE	697,30			
810.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	19.269,50		7.500,00	
810.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS,	349,50		1.000,00	
2.2 2.2.	CHOSES ET RC				
810.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR				
810.3526	PARTICIPATION AUX CHARGES DE LA SAPAN	76.440,00		76.500,00	

ω

Cpte 810.3813.

Il s'agit de l'excédent de recettes au service des eaux

Cpte 810.4341.

Revenu aléatoire fonction du nombre de raccordement effectué Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 57'038.80

Cpte 810.4351. Plus-value de Fr. 39'757.20
Il s'agit du produit des vente d'eau fonction
de la consommation
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 209'324.95

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		COMPTES 1993	
		CHARGES	REVENUS	BODGET 1993	COMPTES 1992
810.3813	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'ADDUCTION D'EAU	62.589,85		9.100,00	
810.4341	TAXES UNIQUES DE RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL		 17.955,10 	80.000,00	
810.4351	VENTES D'EAU		279.757,20	240.000,00	i i
810.4651 810.4813	SUBVENTIONS DE TIERS (ECA) PRELEVEMENTS FONDS FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'ADDUCTION D'EAU	*	41.260,00 		
82	 SERVICE ELECTRIQUE 		 116.064,64 	110.000,00	
 820.4112 	PRODUIT DES REGALES		 116.064,64	110.000,00	

33

•	а	٩
	•	٠
в	•	L
		•

	CHARGES	COMPTES 1993	 BUDGET 1993	 COMPTES 199
3	CHARGES	10.858.861,98	10.772.091,00	
30	 AUTORITES ET PERSONNEL	1.645.121,05	 1.706.500,00	
		1.043.121,03	1.700.500,00	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	120.153,00	137.000,00	
301	PERSONNET ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION		1.141.000,00	
302	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT REMPLACANT	28.720,85		
303	ASSURANCES SOCIALES		109.600,00	
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE		184.200,00	
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE		54.200,00	
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	15.589,75	25.000,00	
307	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DE PREVOYANCE	1		
308	PERSONNEL INTERIMAIRE			
309	AUTRES CHARGES DES AUTORITES ET DU PERSONNEL	13.101,45	22.500,00	
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	2.105.160,38	2.000.700,00	
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	121.063,00	129.400,00	
311	ACHATS DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	134.625,85		
312	ACHATS D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	227.904,15	i de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de	
313	AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	47.031,00	71.800,00	
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	636.789,70	599.000,00	
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS TECHNIQUES	99.151,35		
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION		12.500,00	
317	RECEPTIONS ET MANIFESTATIONS	67.727,95	54.000,00	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	568.054,88		
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	188.392,50	19.600,00	
32	INTERETS PASSIFS	1.440.138,05	1.485.500,00	
321	INTERETS DES DETTES A COURT TERME		2.500,00	
322	INTERETS DES DETTES A MOYEN ET LONG TERME	1.427.950,00	1.475.000,00	
329	AUTRES INTERETS	12.188,05	•	

	CHARGES	 COMPTES 1993	BUDGET 1993	
33	AMORTISSEMENTS	281.644,20	758.161,00	
330 331 332 333	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF AMORTISSEMENT DU DECOUVERT	 110.659,20 170.985,00 		
35 35 351	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIV	 3.501.332,55 1.968.320,55	3.454.500,00 2.105.500,00	-
352 	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	1.533.012,00		
36 	AIDES ET SUBVENTIONS	150.959,20	171.000,00	İ
365 366 	AIDES, SUBVENTIONS A DES INSTITUTIONS PRIVEES AIDES INDIVIDUELLES 	118.354,30 32.604,90		
38 	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	798.776,55	260.000,00	į
380 381 	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	554.970,00 243.806,55	260.000,00	,
39 	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00 935.730,00	935.730,00	
390	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00	935.730,00	i

-							_
	*	 REVENUS	COMPTES 1993	BUDGET 1993	 COMPTES	1992	
i						g-	
-	4	REVENUS	10.880.036,93	10.461.830,00	i		
١					İ		ĺ
	40	 IMPOTS	7 426 061 60	7 222 000 00			
i			7.436.961,60	7.222.000,00	<u> </u>		
Ì	400	IMPOTS SUR LE REVENU, LA FORTUNE ET IMPOT PERSONNEL	5.686.266,70	5.450.000,00	ĺ		
	401	IMPOTS SUR LE BENEFICE NET ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALE	748.325,95	975.000,00	İ		
-	402	IMPOT FONCIER	491.155,60		İ		
- 1	404	DROITS DE MUTATION	216.064,80		ĺ		
١	405	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS	283.788,55	100.000,00	İ	-	
- 1	406	IMPOTS ET TAXES SUR LA POSSESSION ET LA DEPENSE	11.360,00		ĺ		
١	409	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION			İ	į	
	41	 PATENTES, CONCESSIONS	120 170 00	100 000 00			· u
i		PATENTES, CONCESSIONS	130.179,89	120.000,00			36
İ	410	PATENTES	14.115,25	10.000,00			
-	411	CONCESSIONS	116.064,64		İ	i	ĺ
					1	1	ĺ
1	42	REVENUS DU PATRIMOINE	939.812,94	961.700,00			
i	422	 REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	24.806,69	43.000,00			
Ì	423	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	470.580,50				
1	424	GAINS COMPTABLES SUR LES PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	1,00000,00	1771700700		· ·	
İ	425	REVENUS DES PRETS ET PARTICIPATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRAT	10.650,00	11.000,00		1	
i	427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	433.775,75			1	
İ	i		1334773773	130.000,00		i	
1	43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	807.858,40	854.300,00			
-			100000000000000000000000000000000000000			i	
-1	430	TAXES LEGALES DE REMPLACEMENT	76.472,00	75.000,00		i	
1	431	EMOLUMENTS	92.381,05	60.500,00		i	
-	432	RECETTES POUR DES SOINS MEDICAUX ET DENTAIRES	i			i	
1	433	ECOLAGE				i	
1	434	TAXES DE RACCORDEMENT ET D'UTILISATION	327.544,30	470.000,00		i	
1	435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	284.007,30	and the second s		i	
1	436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	23.407,95				
1	437	AMENDES	4.045,80	2.500,00		i	
-1	439	AUTRES RECETTES				i	
						1	

TABLEAU DES REVENUS PAR NATURE

 	 R E V E N U S 	 COMPTES 1993 	BUDGET 1993	 COMPTES 1992
44	 PARTS A DES RECETTES CANTONALES	 331.789,20	250.000,00	
441 444	PARTS A DES RECETTES CANTONALES AUTRES CONTRIBUTIONS CANTONALES	 331.789,20 	250.000,00	
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	147.237,75	76.500,00	
451 452	CANTON COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	 147.237,75 	76.500,00	
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	150.467,15	4.500,00	
465 469	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS DONS ET LEGS	150.467,15 	4.500,00 	
 48 	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX		37.100,00	
480 481	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX		37.100,00	
 49 	 IMPUTATIONS INTERNES 	935.730,00	935.730,00	
490	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00	935.730,00	

 COMPTE 	 INTITULE 	ACTIF	PASSIF
91	 ACTIF	35.023.626,82	
910	 DISPONIBILITES 	849.386,97	
9100	CAISSES	9.648,60	
9100.100 9100.101 9100.102 9100.103 9100.104	CAISSE BOURSE CAISSE RECEPTION CAISSE CH ET POLICE CAISSE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS CAISSE COMMISSION SCOLAIRE	2.908,05 200,00 200,00 17,65 6.322,90	
9101	COMPTES DE CHEQUES POSTAUX	225.886 , 72	
9101.100	C.C.P. NO 12-243-6 BOURSIER	225.886,72	
9102	BANQUES	613.851,65	
9102.100	 CFV NYON, C/C 203.387.9 CREDIT: Fr. 750'000	6.245,92	
9102.105	BCV NYON, C/C 672.597.0	62.147,90	
9102.110 	UBS NYON, C/C 593.701 B1N CREDIT: Fr. 1'000'000	545.457,83 	
 911 	 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS 	5.235.718,45 	

38

	•	٦	
•	•	,	

	2007	PAGGIR
	ACTIF 	PASSIF
COMPTES COURANTS DEBITEURS	847.989,60	
DEBITEURS DIVERS	557.666.40	
PREVOYANCE ET AIDE SOCIALE AVANCE DE FRAIS	38.599,05-	
CLINIQUE DENTAIRE INTERCOMMUNALE	349,50	
SEIC, LA COTE-GLAND FACTURATION EAU/COLLECTEURS	328.572,75	
IMPOTS à ENCAISSER	4.381.959,50	
RECETTE DE L'ETAT	4.381.959,50	
AUTRES DEBITEURS	5.769,35	
DEBITEURS: PORT DES ABERIAUX	430,00	
DEBITEURS: IMPOT ANTICIPE BERNE	4.249,35	
LOYER, BADER RICHARD	1.290,00-	
	530,00-	
	350,00-	
	350,00-	
	3.450,00	
LOYER, WOLF RENE	160,00	
PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	 15.728.812,80 	
TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	15.728.812,80	
TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE	1.524.420.00	
PREAVIS 39/87: ACQUIS. PARC. "LA BARCAROLLE"	4.774.365,75	
CREDIT: Fr. 6'773'000		
PREAVIS 61/88: AMEL. AGRANDIS. PORT ABERIAUX CREDIT: Fr. 4'420'000	4.314.853,40	
	DEBITEURS DIVERS PREVOYANCE ET AIDE SOCIALE AVANCE DE FRAIS CLINIQUE DENTAIRE INTERCOMMUNALE PARTICIPATION DES PARENTS SEIC, LA COTE-GLAND FACTURATION EAU/COLLECTEURS IMPOTS À ENCAISSER RECETTE DE L'ETAT AUTRES DEBITEURS DEBITEURS: PORT DES ABERIAUX DEBITEURS: IMPOT ANTICIPE BERNE LOYER, BADER RICHARD LOYER, CICCONE ANGELO LOYER, CICCONE ANGELO LOYER, RRAHMANI MUSTAFA LOYER, RYTZ DORIS (OISELETS) LOYER, WOLF RENE PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE PREAVIS 39/87: ACQUIS. PARC. "LA BARCAROLLE" CREDIT: Fr. 6'773'000 PREAVIS 61/88: AMEL. AGRANDIS. PORT ABERIAUX	COMPTES COURANTS DEBITEURS

COMPTE | INTITULE

| CREDIT: Fr. 94'000.--

	9123.120	PREAVIS 79/89: CONSTR.IMM. LOCATIF 12 APPART. CREDIT: Fr. 3'525'000 PREAVIS 87/89: CREATION D'UN PARKING ABERIAUX	 3.550.766,45 1.564.407,20		
		CREDIT: Fr. 2'770'000	1.304.407,20 		
	913 	ACTIFS TRANSITOIRES			
	9139 	ACTIFS TRANSITOIRES			
	91 4	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	 11.638.811,90 		4
. İ	9141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT A	1.756.218,85		
İ	9141.101	PREAVIS 34/91: POURSUITE PROGRAMME EP CREDIT: Fr. 330'000	106.000,00		
1	9141.110	PREAVIS 47/91: MODER. TRAFIC RTE DU CURSON CREDIT: Fr. 96'000	6.690,00 		
	9141.115 	PREAVIS 31/91: PROJ. REF. RTE BENEX/MORETTES CREDIT: Fr. 101'000	88.400,00 		
1	9141.120	PREAVIS 57/88: TRAV. VEST. BUV.ACCES ABERIAUX CREDIT: Fr. 1'293'000	602.000,00° 		
	9141.135	PREAVIS 6/90: TROT.+ ARRET BUS, BENEX-DESSUS CREDIT: Fr. 410'000	290.165,00 		
	9141.150	PREAVIS 35/91: RENOVATION DE LA STEP CREDIT: Fr. 1'350'000	134.577,25		
	9141.160	PREAVIS 39/91: ETABLIS. CADASTRE SOUTERRAIN CREDIT: Fr. 160'000	178.915,70 		
	9141.170	PREAVIS 3/90: AGRANDIS.PARC VOIT. LES FOSSES CREDIT: Fr. 264'000	248.315,90		
	9141.175	PREAVIS 60/92: ETUDE COLL. EC "ECORNILLIERES"	71.765,00		

ACTIF

PASSIF

COMPTE | INTITULE

9141.180	PREAVIS 66/93: RACC. E.U. PROMENTHOUX/STEP	19.390,00	
1	CREDIT: Fr. 695'000	19.330,00	
9141.181	PREAVIS 67/93: BOUCL. EAU S/PRES. PROMENTHOUX CREDIT: Fr. 265'000	10.000,00	
9143	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS A AMORTIR	9.610.483,35	
9143.100	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS A AMORTIR	1,00	
9143.105 	PREAVIS 11/90: CONSTR. COLLEGE + PC + PARKING CREDIT: Fr. 9'393'000	7.540.090,75	
9143.116 	PREAVIS 38/91: COMPL. TRANSF. BAT. "LA PLACE" CREDIT: Fr. 410'000	383.087,90	
9143.117 	PREAVIS 54/92: TRAV. TRANSF. BAT. "LA PLACE" CREDIT: Fr. 6'170'000	1.405.826,00	
9143.120	AUTRES BIENS (TERRAIN MULLER)	1,00	
9143.125	PREAVIS 71/93: REFECT. TOITURE ANCIEN COLLEGE CREDIT: Fr. 251'860	271.276,70 	
9143.130 	PREAVIS 72/93: AVANT-PROJET COMPL. "MORETTES" CREDIT: Fr. 220'000	10.200,00	
9144	INSTALLATIONS DU SERVICE DES EAUX	1,00	
9144.100	INSTALLATIONS DU SERVICE DES EAUX	1,00	
9146	MOBILIER, MACHINES ET VEHICULES A AMORTIR	272.108,70	
9146.100	MOBILIER, MACHINES ET VEHICULES A AMORTIR	1,00	
9146.110	PREAVIS 52/92: AMELIORATION DU SYSTEME INFO. CREDIT: fr. 290'000	272.107,70	

ACTIF

PASSIF

COMPTE	 INTITULE 	 ACTIF	 PASSIF 	
9149	AUTRES BIENS			
 915 	 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS 	 167.110,00		
9152	 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS SANS OBLIGATIO			
9153	TITRES ET PAPIERS VALEURS	 167.110,00		
9153.100	CIE. DE CHEM. DE FER NYON - ST-CERGUE	1.050,00		
9153.105	42 ACT. PRIVIL. A Fr. 250 COMPAGNIE VAUDOISE D'ELECTRICITE 46 ACT. NOM. A Fr. 500	23.000,00		
9153.110	STE. ELECTR. INTERCOM. DE LA COTE	143.000,00		
9153.115	1144 ACT. NOM. A FT. 125 SAPAN NYON 60 ACT. NOM. A Fr. 500	60,00		
	OU ACT. NOM. A FI. 500			
916	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR			
9162	SUBV. ET PARTIC. D'INVEST. AMORTISSABLES ACCO			
i i				
917	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	246.503,00		
9170	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	246.503,00		
9170.100	FRAIS D'EMISSION SERIE 41	15.950,00		
9170.110 9 1	COMMUNES SUISSES FRAIS D'EMISSION SERIE 43 COMMUNES SUISSES	71.760,00		

	COMPTE	 INTITULE 	 ACTIF 	 PASSIF
1	9170.120	FRAIS D'EMISSION SERIE 49 COMMUNES SUISSES	90.170,00	
1	9170.130	FRAIS D'EMISSION SERIE 52 COMMUNES SUISSES	25.710,00	
	9170.140	FRAIS D'EMISSION SERIE 54 COMMUNES SUISSES	42.913,00 	
1111	918 	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	 1.157.283,70 	
i	9180	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	1.157.283,70	
1	9180.100 	EPURATION DES EAUX USEES CANALISATIONS	1.157.283,70	

					nia.
	 СОМРТЕ 	 INTITULE 	 ACTIF	 PASSIF 	
	 92 	 PASSIF 		35.023.626,82	
	 920 	ENGAGEMENTS COURANTS	 	 327.925,35 	
	 9200 	CREANCIERS		327.925,35	
÷:	 9200.100 	CREANCIERS DIVERS		 327.925,35 	
	 	DETTES À COURT TERME		 	44
	 9210 	BANQUES			
	922	EMPRUNTS à MOYEN ET LONG TERME		 	
	9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE		27.450.000,00	
	9221.100	VAUDOISE-ASSURANCES, PRET 34512/2 Fr. 550'000 A 7.25%		550.000,00	
	9221.105	VAUDOISE ASSURANCES, PRET 34510/2 Fr. 1'500'000 A 5%		1.500.000,00	
	9221.110	CIP LAUSANNE, PRET DU 02.04.91, DUREE 50 ANS Fr. 1'000'000, 6 3/4%		950.000,00	
	9221.115	VAUDOISE ASSURANCES, PRET 35172/1 Fr. 3'000'000 A 6 7/8%		3.000.000,00	
	9221.200	UBS NYON, CREDIT AFT 593.701.C1 H Fr. 500'000 A 5 5/8%		500.000,00	
i	9221.205	UBS NYON, C/593.701.C1 B, 1993-2003 Fr. 1'950'000, A 4,75%		1.950.000,00	

	 I				1
	COMPTE	INTITULE	ACTIF	 PASSIF 	
*	9221.300	COMMUNES SUISSES, SERIE 41 - 1987-1995		3.000.000,00	
	9221.305	COMMUNES SUISSES, SERIE 43 - 1987-1997 Fr. 7'000'000 A 4,625%		7.000.000,00	
	9221.310	COMMUNES SUISSES, SERIE 49 - 1989-1999 Fr. 4'000'000 A 5 3/4%		4.000.000,00	
	9221.315	COMMUNES SUISSES, SERIE 52 - 1990-2000 Fr. 2'000'000 A 7%	·	2.000.000,00	
	9221.320	COMMUNES SUISSES, SERIE 54 - 1991-2001 Fr. 3'000'000 A 6,5% 		3.000.000,00 	
	925			293.434,75 	ţ
	9259	 PASSIFS TRANSITOIRES		293.434,75	
į	9259.100	PASSIFS TRANSITOIRES		293.434,75	
	928	 FINANCEMENTS SPECIAUX & FONDS DE RESERVE 		6.367.033,30 	
	9280			2.291.693,50	
i	9280.100	FONDS RESERVE - EPURATION + STEP		1.260.069,00	
*	9280.110	FONDS RESERVE - SERVICE DU FEU DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		461.249,20	
İ	9280.120	FONDS RESERVE - SERVICE DES EAUX		548.204,35	
	9280.125	RACCORDEMENTS AU RESEAU FONDS RESERVE - PORT DES ABERIAUX		22.170,95	
- 1			I	1	

ţ

 C O M P T I	 INTITULE 	ACTIF	PASSIF	
9282	FONDS DE RESERVE		 	
 9282.100			 237.200,00	
9282.105	FONDS RESERVE - FUTURES PLACES DE PARC		88.000,00	i
 9282.125	POUR VOITURES			ļ
9282.135	FONDS RESERVE - POUR OUVRAGES IMPORTANTS FONDS RESERVE - AVANT-PROJET COLLEGE		1.633.883,80	
5202.155	+ ABRI PC, PREAVIS 63/88		904.560,00	
9282.140	FONDS RESERVE - AMELIORATION DE		58.000,00	
9282.145	L'INFORMATIQUE, PREAVIS 52/92 FONDS RESERVE - CREATION PARKING		 944.000,00	
	ABERIAUX, PREAVIS 87/89			1
9282.165	FONDS RESERVE - TRANSF. BAT. "LA PLACE"		81.400,00	2
 9282.175	PREAVIS 30/91 ET 38/91 FONDS RESERVE - REFECTION BENEX - MORETTES		 20.100,00	
i	PREAVIS 31/91		20.100,00	
9282.180	FONDS RESERVE - MODERATEUR TRAFIC		2.650,00	
	RTE DU CURSON, PREAVIS 47/91			
9282.902 	FONDS RESERVE - POUR PERS. COMMUNAL, UTIL. SUBORDONNES A APPROB. DU C.C.		105.546,00	
	SOBORDONNES A AFFROD. DU C.C.			
İ				
929	CAPITAL		585.233,42	
1				
9290	CAPITAL	**	585.233,42	
İ				
9290.100	CAPITAL		585.233,42	
	TOTAUX	35.023.626,82	35.023.626,82	

3. AMORTISSEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE

La présentation de cette partie dans les comptes 1993 diffère de celle du budget 1993. Nous donnons le détail de ce poste.

3.1. Extrait des comptes 1993

Cpte	Objet	Montant	Total
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs 5 postes soit au total	17'714.90	17'714.90
230.3311	Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissemen	nt	
	Vestiaires,buvette AbériauxRte Bénex-Dessus, trottoirEclairage public	48'000 9'835 23'000	
	Sous-total		90'835
230.3313	Amortissements machines, mobilier, véhicules		
	- Amélioration informatique - Reprise mobilier Auberge	58'000 22'150	
	Sous-total		80'150
230.3803	Attributions au fonds de réserve des bâtiments		
	Bâtiment scolaire (collège)Bâtiment communal	335'520	
	"La Place" - Attributions bouclement	15'700	
	ex. 1993	50'000	
	Sous-total		401'220
230.3804	Attributions au fonds de ré- serve routes et infrastructure	e 9	
	Parking AbériauxParking La CombeBénex-MorettesRte Curson	138'500 2'500 10'100 2'650	
	Sous-total		153'750
Total des	amortissements effectués	_	743'669.90

3.2. Extrait du budget 1993

Amortissements budgetés Les éléments suivants étaient budgetés et ne figurent pas dans les comptes 1993		689'705
 Achat balayeuse (préavis 4/90) soldé durant l'exercice 1992 Assainissement Promenthouse- Collonges 	15'400	
soldé durant l'exercice 1992 - Signalisation lumineuse RC 1b	14'000	
soldé durant l'exercice 1992	6'500	
Sous-total des amortissements non effectués	35'900	35'900
Total partiel des amortissements budgetés et exécutés		653'805
Les éléments suivants ont été amomais n'étaient pas prévus : - Amortissement de la reprise du	rtis	
mobilier de l'Auberge - Amortissement des créanciers	22'150	
et débiteurs - Amortissement supplémentaire	17'714.90	
au bouclement de l'exercice	50'000	
Total des amortissements supplémentaires non-budgetés	89'864.90	89'864.90
Total des amortissements effectués et figurant dans les comptes	S	743'669.90
et lightant dans les comptes		743 669.90

Comptes	Préavis	Investissements	Montants	Totaux
	BATIMENT	<u>s</u>		
9141.150	35/91	Rénovation de la Step	43'323	
9143.105	63/88)	Avant-projet et construction Collège		
	78/89)	avec poste d'attente	1'009'444.35	
	11/90)	(inclus Fr. 350'000 de subsides		
	42/91)	reçus en 1993 et réserve Fr. 5'000)		
9143.116	30/91)	Etude transformation		
	38/91)	bâtiment de "La Place"	102'855.20	
9143.117	54/92	Transf. bâtiment "La Place"	1'405'826	
9143.125	71/93	Réfection toiture ancien collège	146'836.70	
9143.130	72/93	Avant-projet complexe comm. aux Morettes	10'200	2'718'485.25
	GENIE CI	VIL ET ROUTES		
9123.125	87/89	Parking des Abériaux	3'700	
9141.115	31/91	Projet réfection rtes "Bénex/Morettes"	53'400	
9141.160	39/91	Etabliss. cadastre souterrain, cdtes EC/EU	83'759	
9141.170	3/90	Agrandiss. parc à voitures "Les Fossés"	248'120.90	
9141.175	60/92	Etude dériv. coll. EC "Les Ecornillières"	27'043	
9141.180	66/93	Raccord EU "Promenthoux-Step"	390	416'412.90
	MOBILIER	, MACHINES ET VEHICULES		
9146.100		Reprise mobilier Auberge comm.	22'150	
9146.110	52/92	Amélioration informatique	60'832.50	82'982.50
		TOTAL DES INVESTISSEMENTS 1993		3'217'880.65

5. MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Cette notion permet de porter une appréciation sur la caractéristique financière globale de la Commune. Bien que ce document ne soit pas un document "comptable" au sens administratif du terme, nous le joignons au dossier du bouclement.

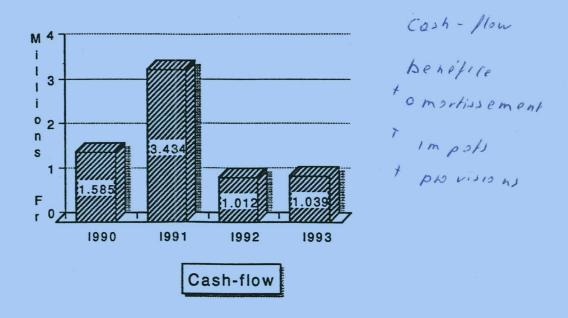
5.1. Détermination de la marge brute d'autofinancement

Excédent de revenus selon bouclement		
des comptes	21'174.95	
Amortissement terrains, bâtiments	139'291	
Amortissement machines, véhicules	80'150	3717
Attributions aux fonds de renouvellement	554'970	103104
Attributions aux financements spéciaux	243'806.55	
Marge brute d'autofinancement	1'039'392.50	

5.2. Utilisation de la marge brute d'autofinancement

Sources de fonds	
- Masse brute d'autofinancement	1'039'392.50
- Subventions et subsides encaissés	
en 1993	350'000
- Augmentation des emprunts à moyen	230 000.
et long terme	3'430'000
et long telme	3 430 000
Motol des souves de fonde	410101302 50
Total des sources de fonds	4'819'392.50
Emploi des fonds	
- Augmentation des liquidités	660'591.52
- Augmentation des débiteurs	373'143.48
- Diminution des engagements courants	567'776.85
- Investissement 1993	3'217'880.65
Total emploi des fonds	4'819'392.50
TOUL CIPTOT GOD TOUGH	7 017 372.30

L'évolution de la marge brute d'autofinancement (cash-flow) peut se représenter de la manière suivante :



6. RESULTAT DE L'EXERCICE 1993

	Committee of the last of the l		
	Compte 93	Budget 93	Compte 92
Revenus Charges	10'880'036.93 10'858'861.98	10'461'830 10'772'091	10'182'900 9'625'600
Excédent de revenus (brut)	71'174.95		557'300
Excédent de charges (brut)		310'261	
Amortissement complémentaire	50'000		548'593
Excédent de revenus net	21'174.95		8'663
Excédent de charges net		310'261	

7. COMMENTAIRES

7.1 Généralités

Le fait que nous ayons donné directement sur les documents comptables de nombreuses explications des écarts entre budget et comptes, ainsi que des variations par rapport aux comptes 1992, nous dispense de faire de nombreux commentaires supplémentaires.

Nous limiterons à quelques éléments essentiels et déterminants pour la situation financière de la Commune.

Il est bien connu que la marge de liberté financière de la Commune est très réduite. L'examen des figures placées à la page 17 de la première partie du rapport de gestion donne la répartition de la valeur financière des divers secteurs d'activités.

La Municipalité n'a pratiquement pas d'influence sur la facture de la sécurité sociale (10% des charges totales), sur l'Instruction publique (22% des charges totales), sur les charges financières représentées pour la plus grande partie par les intérêts de la dette (23% des charges totales).

Dans les revenus, l'élément déterminant est le produit des impôts domaine dans lequel certains éléments échappent à l'influence de la Municipalité.

7.2. Rendement des impôts

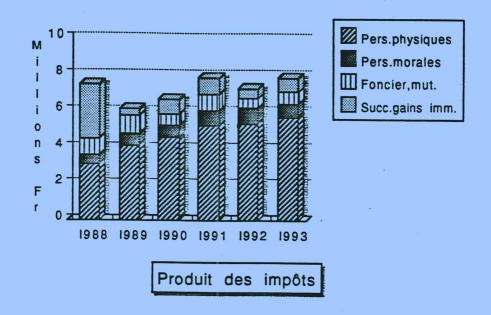
Les pages 8 et 9 du présent document donnent toutes les indications de détails sur les revenus tirés de la perception des impôts. Afin de situer ces éléments dans le temps, nous groupons les divers postes comme suit en exprimant les nombres en milliers de francs.

Personnes physiques + revenu et fortune	Cptes	4001 4002 4003 4004	Fr.	5'686,2 x 1'000
Personnes morales + compl. immeubles	Cptes	4011 4012 4013	Fr.	748,3
<pre>Imp. foncier + droits de mutations</pre>	Cptes	4020 4040	Fr.	707,2
Successions + Gains immob. + Divers	Cptes	4050 4411	Fr.	674,8

Somme totale du revenu des impôts

Fr. 7'816,5 x 1'000

L'évolution de 1988 à 1993 se présente selon les éléments donnés par la figure suivante :

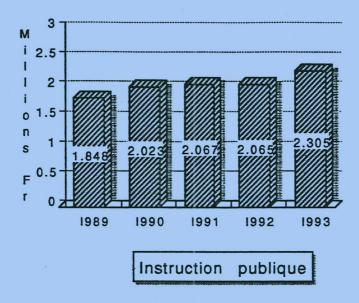


7.3. Instruction publique

L'instruction publique à laquelle la Commune est liée pour les degrés primaire et secondaire dépend essentiellement de l'Etat de Vaud en ce qui concerne les choix et les options de principe et financières.

L'évolution du nombre d'élèves de la Commune figure à la page 32 de la première partie de ce document. Cette évolution est marquée par une relative stabilité dans le nombre total des élèves fréquentant l'école officielle.

L'évolution des coûts globaux de ce domaine d'activité est représentée par la figure suivante. L'importance de cette charge financière croît en valeur absolue pour atteindre 2,3 millions, soit le 22,5 % des charges totales.

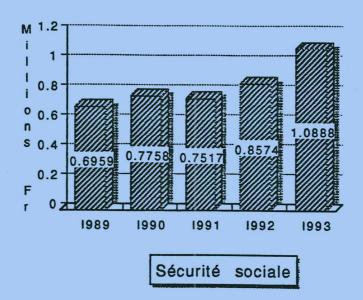


7.4. Sécurité sociale

Ce poste ne représente pour la Commune que des dépenses et aucune recettes. Les charges sont évidemment en fonction des prestations financières accordées sur la base de prescriptions dont les principes et les barèmes sont déterminés par des instances fédérales et cantonales.

La détérioration de la situation économique a bien évidemment une influence directe sur ce poste.

L'évolution durant ces dernières années fait apparaître l'image suivante :



L'écart entre 1992 et 1993 est supérieur à toutes les différences annuelles passées et représente environ une augmentation de Fr. 230'000.--.

8. CONCLUSION

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle par la Fiduciaire Heller S.A., à Nyon, dont le rapport est à disposition de la Commission de Gestion.

Par conséquent, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 4/94 concernant le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 1993,

lu le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1/ Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 1993.

Les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 1993 sont acceptés tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mai 1994 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

A. Tschum

CIPALITE * SANGERANGE

Le secrétaire

A. Badel